

**PORTRAIT DU DÉPANNAGE  
ET DE L'ENTRAIDE ALIMENTAIRES  
EN MONTÉRÉGIE**

**par  
Renée Dufour**

**en collaboration  
avec  
Diane Gadbois et Lydia Rocheleau**

**Septembre 1999**

**Auteures**

Renée Dufour  
Diane Gadbois  
Lydia Rocheleau

**Secrétariat**

Ginette Malo

**Conception et réalisation de la page couverture**

Bernard Lafleur  
Zest graphique

**Responsable de la publication et de la diffusion**

Nathalie Hudon

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :

Madame Ginette Charbonneau

Direction de la santé publique

Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie

1255, rue Beauregard, Longueuil (Québec)

J4K 2M3

(450) 928-6777

*Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

SANTÉCOM : <http://www.santecom.qc.ca>

Cote : D 13,742

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada

3e trimestre 1999

ISBN 2-89342-141-5

## MOT DU DIRECTEUR

*L'insécurité alimentaire est un phénomène préoccupant pour la Direction de la santé publique de la Montérégie. Manifestation d'un revenu insuffisant observée chez les bénéficiaires de la sécurité du revenu, les petits salariés, les chômeurs, les « sans chèque », etc., l'insécurité alimentaire est liée étroitement à la question de la pauvreté. Nous estimons à 18 % la proportion de la population montérégienne sous le seuil de faible revenu, soit près de 222,000 personnes à risque d'insécurité alimentaire.*


*L'alimentation est un déterminant majeur de la santé. Être en situation de manque d'aliments, de risque élevé d'en manquer ou de contraintes dans le choix de ses aliments ne peut que constituer une menace à la santé et au bien-être. Appelés à s'engager dans la lutte aux inégalités en matière de santé et de bien-être, les intervenants de santé publique sentent de plus en plus la nécessité de se rapprocher des communautés et de les soutenir dans leurs initiatives.*

*Déjà les banques alimentaires et les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaire sont bien au fait de la réalité de l'insécurité alimentaire. Ils tentent tant bien que mal de répondre aux nombreuses demandes d'aide qui leur sont adressées. Conscients des limites de leurs actions, face à la complexité du problème, ces derniers ressentent aussi de plus en plus la nécessité de travailler plus étroitement entre eux et avec des partenaires d'autres secteurs.*

*Tracer le Portrait du dépannage et de l'entraide alimentaire en Montérégie permet de mieux connaître les ressources, les services et la clientèle du dépannage et de l'entraide alimentaire, et de dégager des priorités d'action pour agir non seulement sur les conséquences mais sur les causes de l'insécurité alimentaire.*

*Le directeur,*

*Luz Boileau, MD, FRCPC*





## Remerciements

Nous désirons remercier les directeurs généraux de deux des trois banques alimentaires de la Montérégie, monsieur Norman Dunn de Moisson Granby et madame Gay Hamilton de Moisson Sud-ouest, de même que monsieur Lucien Lemieux, président du conseil d'administration du Centre de Distribution Alimentaire de la Rive-Sud (CDARS). Ces personnes ont accepté au nom de leur organisme de s'impliquer au sein du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie* et donc de participer à l'enquête à partir de laquelle le présent portrait a été réalisé. Dans le cas des deux premiers, ils ont rempli le questionnaire destiné aux banques alimentaires, monsieur John Wright, directeur général de CDARS faisant de même pour son organisme. Nous remercions du même souffle tous les répondants des organismes locaux qui ont accepté de donner de leur temps pour participer à la collecte de données.

Nos remerciements s'adressent également à madame Julie Bergeron et messieurs Gilles Morin, François Richer et Jean-Marie Vézina, intervenants communautaires au projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*. Ces derniers ont réalisé les entrevues auprès des répondants des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires. Ils ont en outre contribué à caractériser les services en Montérégie.

De la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, nous remercions madame Josée Brosseau, agente de recherche. Cette dernière a développé les questionnaires, coordonné la collecte et la saisie des données, fait l'analyse et rédigé les résultats préliminaires. Monsieur John Britton, conseiller aux services en langue anglaise, a collaboré à la prise de contact avec les organismes de la communauté anglophone. Nous remercions aussi madame Nathalie Bernier, technicienne en recherche, pour la saisie et le traitement informatique des données. Nous remercions monsieur Christian Viens de l'équipe de planification, évaluation et recherche de la Direction de la santé publique pour ses judicieux conseils méthodologiques et ses suggestions à la suite de sa relecture du document. Nos remerciements s'adressent également à mesdames Hélène Giroux et Ginette Malo pour la révision et la correction du document. Merci enfin à madame Ginette Charbonneau qui a assuré la mise en page du document.



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>11</b>
<b>1. Les ressources issues de la communauté</b> .....	<b>21</b>
1.1 Les principales ressources et leur répartition sur le territoire .....	21
1.1.1 Les banques alimentaires .....	21
1.1.2 Les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires .....	22
1.2 Les rapports entre les principales ressources.....	23
1.2.1 Entre les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires et les banques alimentaires .....	23
1.2.2 Entre les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires.....	24
1.2.3 Des banques alimentaires entre elles ou avec d'autres partenaires .....	25
<b>2. Les services</b> .....	<b>27</b>
2.1 Les services de dépannage alimentaire.....	27
2.2 Les actions vers la sécurité alimentaire .....	29
2.2.1 Les actions qui améliorent les disponibilités alimentaires .....	29
2.2.2 Les actions qui améliorent l'accès économique et physique aux aliments .....	29
2.2.3 Les actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation.....	31
2.3 Évolution des dernières décennies et perspectives de développement.....	32
2.3.1 Évolution des services de dépannage et d'entraide alimentaires.....	32
2.3.2 Perspectives de développement.....	32
<b>3. La clientèle des services</b> .....	<b>35</b>
3.1 Les rapports entre les organismes et leur clientèle .....	35
3.1.1 Référence aux services .....	35
3.1.2 Critères d'accessibilité aux services .....	35
3.1.3 Contribution monétaire et exigences de participation .....	36
3.1.4 Motifs des demandes et études de besoins .....	36
3.2 Nombre et caractéristiques des personnes desservies.....	36
<b>4. Discussion et recommandations</b> .....	<b>39</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>45</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>61</b>



## Liste des tableaux

Tableau I	Répartition des organismes qui reçoivent des aliments d'une banque alimentaire selon la proportion des aliments provenant de la banque alimentaire par quartile .....	47
Tableau II	Répartition des organismes qui s'approvisionnent auprès d'une banque alimentaire par fréquence moyenne d'approvisionnement .....	47
Tableau III	Répartition des organismes qui ont établi des collaborations entre eux selon la nature de ces collaborations .....	48
Tableau IV	Répartition des organismes qui désirent maintenir ou établir des collaborations entre eux selon la nature de ces collaborations .....	48
Tableau V	Répartition des organismes qui offrent des services de dépannage alimentaire par type de service .....	49
Tableau VI	Répartition des organismes pour lesquels différents types de service de dépannage et d'entraide alimentaires constituent le principal service .....	49
Tableau VII	Actions déployées en Montérégie par type de condition de la sécurité alimentaire .....	50
Tableau VIII	Répartition des organismes qui proposent des actions pour améliorer les disponibilités alimentaires par type d'action .....	50
Tableau IX	Répartition des organismes qui proposent des actions pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments par un approvisionnement alimentaire alternatif par type d'action .....	51
Tableau X	Répartition des organismes qui proposent des actions pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments par l'intégration sociale et au marché du travail par type d'action.....	51
Tableau XI	Répartition des organismes qui proposent des actions pour améliorer les connaissances et les habiletés en alimentation par type d'action .....	51
Tableau XII	Répartition des organismes qui offrent différents services de dépannage et d'entraide alimentaires par type de service selon la décennie de mise en opération du service .....	52
Tableau XIII	Répartition des organismes qui envisagent d'autres services par type de service de dépannage et d'entraide alimentaires .....	53
Tableau XIV	Répartition des organismes par source de référence des usagers à l'organisme .....	54
Tableau XV	Répartition des organismes demandant une contribution monétaire de l'utilisateur par type de service de dépannage et d'entraide alimentaires .....	54
Tableau XVI	Répartition des organismes pour lesquels aucune participation minimale n'est exigée par raison invoquée .....	55
Tableau XVII	Répartition des organismes qui perçoivent ou non une augmentation du nombre de personnes différentes desservies par le principal service de dépannage ou d'entraide alimentaires depuis cinq ans pour chaque type de service .....	55
Tableau XVIII	Répartition des organismes qui desservent à travers leurs services de dépannage ou d'entraide alimentaire des personnes de chaque classe d'âge .....	56
Tableau XIX	Répartition des organismes qui desservent différentes catégories de personnes et qui perçoivent ou non en 1997-1998 une augmentation du nombre de personnes desservies pour chacune des catégories de personnes .....	57



## Introduction

Au moment où le projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie* a été élaboré, il n'existait pas d'information récente et complète concernant les activités de dépannage et d'entraide alimentaires pour l'ensemble du territoire de la Montérégie. Le présent portrait vise à combler cette lacune. Après une mise en contexte, la présentation du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie* et du cadre méthodologique du portrait, le document décrit les ressources, soit les banques alimentaires qui recueillent des denrées auprès de l'industrie agro-alimentaire pour les redistribuer aux organismes locaux de leur territoire et les organismes locaux qui dispensent des services directs aux gens dans le besoin, les rapports entre ces différentes ressources, les services de dépannage et les activités d'entraide alimentaires ainsi que la clientèle de ces services. Suit une discussion à laquelle sont intégrées quelques recommandations pour la suite du projet.

### MISE EN CONTEXTE

#### *Le phénomène de l'insécurité alimentaire*

Longtemps considérée comme l'apanage des pays en développement, l'insécurité alimentaire, i.e. se retrouver dans une situation de manque d'aliments, de risque élevé d'en manquer ou de contraintes dans le choix de ses aliments, touche de plus en plus de gens dans les pays industrialisés. Une enquête menée par le Bureau du recensement des Etats-Unis révèle que 11,9% des ménages américains sont en insécurité alimentaire (USDA, 1997 cité par Hamelin, Beaudry et Habicht, 1998). Si on ne dispose toujours pas actuellement de telle mesure pour apprécier le phénomène<sup>a)</sup> chez nous, certaines manifestations nous indiquent par contre que l'insécurité alimentaire existe et même s'incruste. La plus criante des manifestations de l'insécurité alimentaire, soulignée d'ailleurs à maintes reprises (Conseil canadien de développement social, 1990; Oderkirk, 1992; Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996; Delisle dans Delisle et Hamelin, 1997) demeure la multiplication, depuis le début des années '80, des banques alimentaires<sup>b)</sup>, ces organismes qui récupèrent les surplus d'aliments essentiellement auprès de l'industrie agro-alimentaire et les redistribuent à des organismes qui offrent directement des services de dépannage alimentaire. Conçues au départ comme des organismes d'appoint appelés à plus ou moins brève échéance à disparaître (Conseil canadien du développement social, 1990), les banques alimentaires non seulement perdurent mais se multiplient. Préoccupées par l'augmentation des besoins de dépannage alimentaire, certaines banques alimentaires choisissent plutôt de déborder de leur champ d'action et de tenter de développer des solutions alternatives (Rouffignat, Racine et Côté, 1996).

Pour illustrer le niveau d'insécurité alimentaire ici, relevons simplement quelques données tirées d'une enquête réalisée en 1993-1994 auprès de 285 ménages utilisateurs de comptoirs alimentaires de la région de Québec (Rouffignat dans Delisle et Hamelin, 1997). Au cours des 3 mois qui ont précédé l'entrevue, 8 adultes sur 10 ont eu recours à l'achat systématique de denrées bon marché pour se nourrir (ex : spaghetti et beurre d'arachides), 7 ont manqué d'argent pour acheter la nourriture dont ils avaient besoin, 5 ont dû se priver de nourriture par manque d'argent et 3 adultes sur 10 sont demeurés sans manger au moins une journée. Quant aux enfants, 4 sur 10

ont été alimentés à l'aide de denrées bon marché, 3 ont dû être restreints dans leurs rations quotidiennes, 2 ont été privés par une réduction des quantités ou le saut d'un repas et, enfin, 1 enfant sur 10 est demeuré sans manger au moins une journée (Rouffignat dans Delisle et Hamelin, 1997).

### *Les personnes atteintes*

Selon des données recueillies sur leurs territoires respectifs par Moisson Montréal et Moisson Québec, la plupart des gens qui ont recours au dépannage alimentaire reçoivent des prestations de la sécurité du revenu (Lévesque, 1992 ; Rouffignat dans Delisle et Hamelin, 1997). Composée à la fois de personnes pauvres<sup>1</sup> et de personnes démunies<sup>2</sup>, la clientèle du dépannage alimentaire est par ailleurs très hétérogène. À partir de discussions à propos de la problématique et de la motivation de leur clientèle à se sortir de leur situation, neuf groupes de personnes ont été identifiés, à la suite d'une série de visites aux organismes desservis par Moisson Montréal en 1992 :

- 1) les enfants et les personnes non autonomes i.e. principalement des personnes âgées en perte d'autonomie, des malades et des personnes sévèrement handicapées;
- 2) les sans-abri comprenant les itinérants, la plupart du temps aux prises avec un problème de santé mentale ou de toxicomanie, les semi-itinérants qui, après plusieurs thérapies plus ou moins couronnées de succès, vivent dans des conditions médiocres en chambre payée à la semaine, ce qui fait qu'ils se retrouvent à la rue les semaines qu'ils ne peuvent payer, et les jeunes de la rue ayant fui une situation selon eux invivable, rejetant l'autorité et la discipline et qui doivent, pour s'affirmer et se sentir libres, vivre non seulement dans la rue mais dans certains cas de la rue (drogue, prostitution, gangs de rue);
- 3) les personnes pauvres et démunies de génération en génération reproduisant des problèmes familiaux (alcoolisme, violence conjugale, abus et négligence envers les enfants, etc.) et qui assument difficilement leur rôle parental parce qu'il n'ont pas les valeurs sur lesquelles s'appuyer pour briser ce cercle vicieux;
- 4) les personnes pauvres ayant des problèmes de santé mentale, laissées pour compte de la désinstitutionnalisation, incapables d'assumer leur vie, sans motivation ou, dans le cas de celles qui veulent s'aider, nécessitant l'encadrement de personnes qualifiées;
- 5) les personnes ayant perdu la culture du travail, soit des jeunes décrocheurs aux attentes incompatibles avec le marché du travail et peu enclins à fournir les efforts nécessaires, soit des travailleurs au salaire minimum d'âge moyen retirés du travail parce que ne voulant plus servir de « cheap labor », soit des femmes chefs de famille monoparentale ayant perdu contact avec la vie sociale active et souffrant d'isolement;
- 6) les personnes à la recherche de moyens et de solutions, soit celles qui en ont assez des privations et des frustrations liées à la pauvreté et aux emplois précaires mais qui, peu informées et peu confiantes, ont besoin d'être orientées, soit les personnes ayant un handicap physique et intellectuel, qui veulent se sentir utiles et aspirent à participer au travail et à la vie sociale, soit les personnes réhabilitées (ayant suivi des thérapies) après avoir connu des problèmes de toute nature (toxicomanie, problème de santé mentale, prostitution, violence conjugale, criminalité, etc.) et qui, fragiles, sont à la recherche d'une première opportunité de réinsertion sociale dans un milieu accueillant;

---

<sup>1</sup> Personnes dont le revenu est insuffisant.

<sup>2</sup> Personnes incapables de se prendre en charge de façon temporaire ou permanente.

- 7) les nouveaux pauvres i.e. des travailleurs formés (ouvriers spécialisés ou professionnels) et expérimentés évincés de leur emploi lors de la dernière récession, humiliés de ce qui leur arrive et qui veulent s'en sortir le plus tôt possible;
- 8) les personnes participant activement à leur prise en charge soit les personnes en formation (cours d'alphabétisation, programme de formation personnelle et sociale, retour aux études au secondaire, au CÉCEP ou à l'université, stages en milieu de travail, participation à un programme d'aide à l'emploi, bénévolat actif), soit les petits salariés qui occupent un emploi précaire ou travaillent depuis un certain temps au salaire minimum et n'arrivent pas à joindre les deux bouts, soit les étudiants i.e. des jeunes qui fréquentent le CÉGEP ou l'université et qui, sans aide de leurs parents, n'arrivent pas avec leurs seuls prêts et bourses;
- 9) les nouveaux arrivants, les réfugiés et les immigrants qui, pour la majorité, recherchent l'intégration économique, plusieurs étant prêts pour ce faire à accepter du travail bien en deçà de leurs possibilités, leur formation et leur expérience ne leur étant souvent pas reconnues (Lévesque, 1992). En somme, l'insécurité alimentaire touche actuellement des gens fragilisés par un large éventail de situations problématiques, ce qui illustre bien la complexité du problème.

### *Les services de dépannage alimentaire*

En plus d'en être la manifestation la plus visible, le dépannage alimentaire constitue la réponse la plus courante faite par la communauté au problème de l'insécurité alimentaire. Le dépannage alimentaire soulage la faim, donc résout à court terme le problème le plus urgent de la personne ou de la famille. Cependant, le dépannage alimentaire comporte certaines limites qu'on ne peut passer sous silence. Les aliments distribués sont, dans bien des cas, insuffisants en quantité et en qualité. Le principe même du dépannage alimentaire peut aussi être remis en question du fait qu'il nie la liberté de choix et surtout amplifie la dépendance, ce qui veut dire qu'il « ne favorise pas le respect de la dignité, ce dont chacun a peut-être le plus besoin » (Dufour, 1992). En raison de la dépendance qu'il peut créer, le dépannage alimentaire pose à certains un problème éthique. Par exemple, un intervenant d'un organisme de dépannage alimentaire soulève le dilemme dans lequel il se trouve face à certains parents auxquels il voudrait cesser de donner des sacs d'aliments pour les amener à assumer leurs responsabilités, ce qu'il n'ose faire de crainte de faire souffrir davantage les enfants en cause (Lévesque, 1992). Enfin, le dépannage alimentaire ne constitue pas en soi une solution durable parce qu'il n'agit pas sur les causes de l'insécurité alimentaire. À la limite, on peut considérer au contraire que le dépannage alimentaire contribue à maintenir des gens en insécurité alimentaire, donc à faire en sorte que notre société tarde à trouver de véritables solutions. Toutefois, il ne faut pas considérer le dépannage alimentaire comme un tout monolithique. Au-delà de la nature même du service, les modalités selon lesquelles le service est offert aux personnes dans le besoin peut faire une différence, en particulier si on laisse une certaine place à la prise en charge par la personne de sa situation. Dans son *Rapport de visites aux organismes accrédités par Moisson Montréal*, Lyane Lévesque identifie trois types de dépannage alimentaire, ce qui désigne uniquement dans ce cas-ci la distribution de sacs de provisions : le dépannage alimentaire d'urgence, le dépannage alimentaire régulier et le dépannage alimentaire planifié ou aide alimentaire planifiée. Selon l'auteure, chacun de ces types de dépannage s'appuie sur une philosophie et comporte des avantages et des inconvénients.

Le dépannage alimentaire d'urgence est « une ressource à utiliser en cas d'urgence seulement, c'est-à-dire lorsqu'une situation inhabituelle le justifie » : incendie, vol, perte de revenu soudaine,

etc. (Lévesque, 1992 : 21). Les organismes qui offrent ce type de dépannage ne veulent pas qu'il devienne un supplément au revenu et craignent qu'un dépannage trop fréquent entraîne la dépendance des bénéficiaires face au service. Le dépannage d'urgence permet de répondre à un besoin immédiat et de ne pas aggraver la situation économique des bénéficiaires. Cependant, il ne correspond pas aux besoins de la majorité des gens qui y ont recours. Insatisfaite, la clientèle de ce type de service n'hésitera pas à faire le tour des organismes pour obtenir plus de nourriture. En réalité, le dépannage alimentaire d'urgence serait, dans bien des cas, détourné de sa vocation première, contribuant à du dépannage alimentaire régulier mais sans en embrasser ouvertement la philosophie.

L'analyse sous-jacente au deuxième type de dépannage, le dépannage alimentaire régulier, est en effet fort différente de celle du dépannage alimentaire d'urgence puisqu'on reconnaît au contraire la nécessité d'offrir un supplément aux prestataires de la sécurité du revenu qu'on considère en déficit économique chronique. Le dépannage est d'ailleurs attribué sur le seul critère de l'insuffisance du revenu. Cela dit, on souhaite quand même que le dépannage soit temporaire, certains organismes réévaluant périodiquement la situation économique des bénéficiaires. S'il peut constituer pendant un certain temps une aide précieuse pour des personnes engagées dans une démarche d'amélioration de leurs conditions de vie, le principal inconvénient du dépannage alimentaire régulier réside dans le fait que, dans le cas des autres personnes, il risque de favoriser la dépendance et de contribuer à renforcer le sentiment d'impuissance parce qu'il n'agit que sur les symptômes.

Les organismes qui proposent le troisième type de dépannage, le dépannage alimentaire planifié, moins répandu que les deux premiers, ont comme philosophie d'aider les gens qui veulent s'aider. Pour ce faire, ils font l'analyse de la situation de chaque personne et fixent avec elle des objectifs. Pour eux, le dépannage alimentaire ne constitue qu'un des moyens pour soutenir les personnes faisant une démarche pour se prendre en charge. « Ces organismes visent l'autonomie et l'intégration sociale de leurs bénéficiaires et travaillent en étroite collaboration avec les ressources du milieu » (Lévesque, 1992 : 23). S'il exige davantage de ressources et de planification, ce type de dépannage présente de grands avantages. Étant utilisé comme un moyen pour soutenir les gens qui s'aident, il contribue à agir sur les causes des problèmes qui conduisent au dépannage alimentaire. En outre, comme ils connaissent bien leur clientèle, les organismes qui offrent du dépannage planifié peuvent s'ajuster aux changements de situation et proposer des solutions. Enfin, ils sont davantage en mesure d'évaluer l'impact de leurs services que ceux qui s'en tiennent aux autres types de dépannage alimentaire (Lévesque, 1992).

### *Un lien étroit avec la pauvreté et la santé*

Mais dans l'abondance d'aliments dans laquelle nous vivons, pourquoi un nombre grandissant de personnes se retrouvent-elles en situation de manque d'aliments, de risque élevé d'en manquer ou de contraintes dans le choix de leurs aliments? La pauvreté économique est habituellement reconnue comme la principale cause de l'insécurité alimentaire : « Au Québec, la pauvreté et la précarité de l'emploi sont les principaux facteurs en cause dans l'insécurité alimentaire » (Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996 : 4). En effet, après une baisse des taux de pauvreté au cours des années 1970 et au milieu des années 1980 « en raison de l'action combinée de la croissance économique, de l'augmentation de l'emploi et de l'accroissement des transferts » (Gouvernement du Québec, 1996), on assiste depuis le début des années 1990 à une

recrudescence de la pauvreté au Québec. Le recensement de 1995 indique que 23% de la population québécoise vit avec des revenus inférieurs au seuil de faible revenu de Statistique Canada, soit une progression de quatre points de pourcentage depuis 1990 (Conseil canadien de développement social, 1999). En Montérégie, le pourcentage de la population sous le seuil de faible revenu est passé de 14,6 % en 1990 (Gouvernement du Québec, 1997a) à 18 % en 1995<sup>3</sup>.

Si les personnes âgées, les femmes et les personnes seules sont en plus grande proportion à vivre dans la pauvreté au Québec, c'est chez les jeunes et en particulier les jeunes familles que la pauvreté progresse le plus rapidement. En ce qui a trait à la situation des personnes qui vivent dans la pauvreté, on constate que l'écart entre les revenus des pauvres et le seuil de faible revenu s'est également accru (Conseil canadien de développement social, 1999). Cependant, considérant que la pauvreté « est fréquemment accompagnée de multiples autres conditions qui pourraient, elles aussi, contribuer de façon importante à expliquer l'insécurité alimentaire » (Hamelin, Beaudry et Habicht, 1998), il peut être intéressant d'approfondir notre compréhension des causes de l'insécurité alimentaire de manière à élargir d'autant nos possibilités d'action.

Hamelin, Beaudry et Habicht (1998) se sont intéressés justement à préciser les dimensions de l'accès ou la capacité de se procurer des aliments, qu'on s'entend généralement pour reconnaître comme « la priorité pour raffermir la sécurité alimentaire dans notre société » (Delisle, dans Delisle et Hamelin, 1997 : 2). Sur la base de données recueillies auprès de représentants de 98 ménages à faible revenu avec au moins un enfant à charge de la région de Québec, les auteurs ont

favorise-t-il la sécurité alimentaire des ménages? Comment et pourquoi? » (Hamelin, Beaudry et Habicht, 1998). Et, pourrait-on ajouter, qu'en est-il du rôle du secteur privé?

En ce qui a trait aux répercussions de l'insécurité alimentaire sur la santé et le bien-être, elles ne peuvent être appréciées, encore actuellement, que de façon indirecte, i.e. essentiellement à travers les liens entre la pauvreté et la nutrition - l'alimentation, et entre la pauvreté et la santé. Considérant que la nutrition est un déterminant majeur de la santé, il est fort probable que l'insécurité alimentaire augmente les risques de problèmes de santé. En 1990, l'Enquête québécoise sur la nutrition a mis en lumière des apports de calcium, vitamine A, vitamine C et folacine inférieurs chez les gens qui se situent au plus bas niveau de scolarité, et en calcium et vitamine Chez ceux qui sont au plus bas niveau de revenu (Bertrand, dans Delisle et Hamelin, 1997). La même enquête a indiqué que les gens appartenant au plus faible niveau de revenu achèteraient davantage plusieurs types d'aliments (lait, fruits, légumes, poissons, volaille) s'ils étaient moins chers.

En ce qui a trait à l'auto-évaluation de leurs habitudes alimentaires, plus de gens ayant un faible niveau de scolarité évaluent leurs habitudes alimentaires comme étant moyennes ou mauvaises comparativement aux gens dont le niveau de scolarité est moyen ou élevé (Bertrand dans Delisle et Hamelin, 1997). Par ailleurs, l'enquête sociale et de santé 1992-1993 a démontré que, parmi les gens les plus faiblement scolarisés, moins de personnes ont un poids santé et davantage ont un excès de poids qui les rend plus à risque des problèmes de santé comparativement aux autres groupes. Par ailleurs, une étude ayant pour but d'estimer l'impact de l'alimentation sur la performance scolaire des écoliers issus de milieux défavorisés de l'île de Montréal, indique que l'apport nutritif est plus faible chez les écoliers ayant des difficultés que chez ceux qui réussissent bien. L'étude révèle également que ceux dont les comportements compromettent l'apprentissage (turbulence, manque de concentration et d'application, fatigue), reçoivent plus souvent une alimentation inadéquate en vitamines et minéraux que les autres écoliers (Houde-Nadeau, 1992).

Quant aux liens entre la santé et la pauvreté, alors qu'on sait, depuis quelques années déjà, que davantage de naissances de bébés de petit poids et de naissances prématurées surviennent, et que l'espérance de vie est inférieure en milieux défavorisés (Gouvernement du Québec, 1992), de nouveaux indicateurs de santé nous permettent de mettre à jour cette relation entre la santé et la pauvreté. C'est le cas de la perception de l'état de santé, qu'on sait associée à l'incidence des maladies, à la limitation des activités et « bon prédicteur » de la mortalité et de la détresse psychologique qui permet de toucher la question du stress en lien avec l'insécurité alimentaire. L'enquête sociale et de santé 1992-1993 révèle que les personnes à faible revenu (pauvres et très pauvres) sont plus susceptibles de qualifier leur santé de moyenne ou mauvaise que celles dont le revenu est moyen ou supérieur. De la même manière, les personnes les moins scolarisées sont plus nombreuses à se considérer en moyenne ou mauvaise santé. En ce qui a trait à la détresse psychologique, les personnes dont le revenu est le plus bas (très pauvres) ont un niveau de détresse psychologique nettement plus élevé que toutes les autres, même celles dont le revenu est bas (pauvres) (Bertrand dans Delisle et Hamelin, 1997). Si on s'intéresse maintenant à la relation entre ces deux derniers indicateurs de santé et la pauvreté, mesurée à partir de la perception de sa situation financière, la durée de la pauvreté et l'exclusion du marché du travail, exception faite de la durée de la pauvreté non associée de façon significative au niveau de détresse psychologique, on constate que l'insatisfaction face à la santé et la détresse psychologique sont toujours plus importants chez les gens dont le statut socio-économique est le plus précaire (Bertrand dans

Delisle et Hamelin, 1997). En somme, si on s'entend depuis maintenant quelques années pour reconnaître les inégalités sociales face à la santé, les preuves continuent à s'accumuler suggérant qu'on ne réussit toujours pas à renverser cette situation.

### *Des actions pour bâtir la sécurité alimentaire*

Comment agir ou que font les organismes qui travaillent de manière à non seulement résoudre le problème d'insécurité alimentaire mais à le prévenir et même à bâtir la sécurité alimentaire chez nous? La définition de la sécurité alimentaire constitue justement une base solide à partir de laquelle travailler. La définition généralement acceptée ici s'énonce comme suit : « Il y a sécurité alimentaire lorsque toute une population a accès en tout temps, et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif à coût raisonnable, et acceptable du point de vue social et culturel. La sécurité alimentaire suppose également un pouvoir d'achat et l'accès à une information simple et fiable sur l'alimentation pour pouvoir faire des choix éclairés» (Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996 : 4)<sup>5</sup>. À partir de la définition de la sécurité alimentaire, Delisle identifie trois conditions essentielles qui doivent être réunies pour qu'il y ait sécurité alimentaire : 1) « des disponibilités alimentaires satisfaisantes, c'est-à-dire un approvisionnement stable en aliments variés, de qualité, culturellement acceptables et de prix abordable; 2) l'accès économique et physique à ces aliments, c'est-à-dire la capacité soutenue de se procurer sa nourriture par des moyens normaux qui respectent la dignité humaine, non en recourant à la charité; 3) une information et des habiletés suffisantes pour bien gérer son alimentation » (Delisle, dans Delisle et Hamelin, 1997 : 2). Ces trois conditions ont servi à catégoriser les actions vers la sécurité alimentaire en Montérégie dans le présent portrait.

De plus, par la perspective de développement qu'elle propose, la notion de sécurité alimentaire « marque un tournant dans les efforts visant à éliminer de façon permanente la faim et la malnutrition » (Delisle, 1995: 91). La sécurité alimentaire interpelle non plus seulement les organismes communautaires et bénévoles, comme c'était le cas avec le problème de la faim, mais également les acteurs clés du développement, i.e. les décideurs sociaux et économiques, dont les gouvernements. Quant aux intervenants de santé publique (CLSC, directions de santé publique des régions régionales de la santé et des services sociaux), appelés par le ministère de la Santé et des Services sociaux à s'engager davantage dans la lutte contre les inégalités en matière de santé et de bien-être dans une perspective de développement social, ils font partie des acteurs qui ont déjà commencé, dans certains cas depuis plusieurs années, à unir leurs efforts à ceux des organismes bénévoles et communautaires pour bâtir la sécurité alimentaire. Invités à intervenir de façon concertée et coordonnée, ils ont de plus le mandat de mobiliser les acteurs d'autres secteurs dont les décisions ont une influence sur la santé (Gouvernement du Québec, 1997b).

En ce qui a trait aux stratégies à développer, il apparaît évident, compte tenu de la complexité du problème, que plusieurs stratégies proposant un large éventail d'actions impliquant des acteurs à différents niveaux (dont des décideurs) doivent être mises en place. La Charte d'Ottawa, élaborée en 1986 à l'occasion de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, définit cinq domaines d'action pour conférer aux individus « les moyens d'assurer un plus grand

<sup>5</sup> Cette définition a été adaptée par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec à partir de la définition proposée par l'Organisation des nations unies dans le document : United Nations - ACC/SNC. *Some options for improving nutrition in the 1990's*. Supplement to SNC News, 1991, 7 ( 5), 19 p.

contrôle sur leur propre santé<sup>6</sup>, et d'améliorer celle-ci ». Ces cinq stratégies peuvent également servir de base pour définir un cadre d'action favorisant la sécurité alimentaire. Il s'agit de : 1) l'élaboration des politiques pour la santé; 2) la création d'environnements favorables; 3) le renforcement de l'action communautaire; 4) l'acquisition d'aptitudes individuelles et; 5) la réorientation des services de santé. Tel que décrit subséquemment, le projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire* met de l'avant deux de ces stratégies : le renforcement de l'action communautaire en sécurité alimentaire et l'acquisition d'aptitudes individuelles, en particulier de connaissances et d'habiletés en alimentation pour les personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire.

### LE PROJET BÂTIR ENSEMBLE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MONTÉRÉGIE

En 1997, l'équipe nutrition de la Direction de la santé publique de la Montérégie soumet pour financement, dans le cadre des attributions en prévention-promotion, un projet dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire en Montérégie. Un montant annuel de 150,000 \$ est accordé la même année, pour un minimum de trois ans, au projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie* par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

Le projet vise à « favoriser la sécurité alimentaire des Montérégiens afin de leur assurer, en tout temps et en toute dignité, un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable du point de vue social et culturel » (Gadbois et Rocheleau, 1997 : 4). S'inspirant du *Parcours pour atteindre la sécurité alimentaire dans l'esprit du développement durable et de la prise en charge individuelle et collective* développé par L'Alliance communautaire pour la formation et le développement, un organisme montérégien associé au projet depuis le début, on se propose :

- 1) d'harmoniser les services actuels de dépannage alimentaire en concertation avec les organismes locaux impliqués;
- 2) de susciter l'émergence et la consolidation de projets bâtisseurs de sécurité alimentaire et ce, à partir d'une concertation et d'un partenariat local;
- 3) d'assurer le fonctionnement d'un réseau régional de soutien au développement et à la consolidation de ces projets;
- 4) d'assurer la liaison entre les réseaux communautaires de distribution alimentaire, les partenaires locaux et le réseau régional de soutien;
- 5) d'assurer l'éducation à l'alimentation saine et économique des dispensateurs et utilisateurs des services de dépannage et d'entraide alimentaires (Gadbois et Rocheleau, 1997 ).

Pour atteindre ces objectifs, neuf grandes activités, reposant en grande partie sur le travail des quatre intervenants communautaires embauchés pour la durée du projet, coordonnées par les instigatrices du projet, sont prévues dans le cadre du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*. Elles consistent en :

- 1) réalisation d'un portrait de la situation du dépannage et de l'entraide alimentaires en Montérégie;

---

<sup>6</sup> Dans ce contexte la santé est définie comme « la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci ».

- 2) soutien des organismes locaux dans l'organisation de leurs services actuels et dans le développement de nouvelles actions vers la sécurité alimentaire en accord, entre autres, avec les recommandations émanant du portrait;
- 3) mise sur pied et animation des activités d'un comité régional de coordination des actions vers la sécurité alimentaire;
- 4) formation des intervenants communautaires du projet;
- 5) soutien des intervenants communautaires dans leur travail par le biais de rencontres d'échanges périodiques;
- 6) organisation de colloques régionaux annuels destinés aux organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires et à leurs partenaires privilégiés;
- 7) conception et diffusion d'un bulletin de liaison;
- 8) réalisation, mise à jour annuelle et diffusion d'un répertoire de ressources régionales;
- 9) développement, implantation et soutien d'un programme d'éducation à une alimentation saine et économique (Gadbois et Rocheleau, 1997).

En somme, on cherche à renforcer l'action communautaire en tentant d'y intégrer un volet éducation en nutrition. Par la réalisation d'un portrait de la situation du dépannage et de l'entraide alimentaires en Montérégie, on veut connaître ce qui se fait déjà en matière d'action communautaire en sécurité alimentaire afin d'orienter le travail des intervenants communautaires du projet. On veut également faire connaître la situation du dépannage et de l'entraide alimentaires en Montérégie à tous les intervenants impliqués.

Reconnaissant la place prépondérante qu'occupent les banques alimentaires dans le réseau des organismes de dépannage et de d'entraide alimentaires et misant sur la mission éducative de ces dernières, les instigatrices du projet choisissent de s'associer aux trois grandes banques alimentaires de la Montérégie comme partenaires principaux pour la mise en œuvre du projet, sans toutefois se limiter aux organismes desservis par ces dernières. Cela signifie en pratique que les quatre intervenants communautaires embauchés dans le cadre du projet sont rattachés à l'une ou l'autre des trois grandes banques alimentaires de la Montérégie soit Moisson Granby, Moisson Sud-ouest et le Centre de Distribution Alimentaire de la Rive-Sud (CDARS).

#### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent portrait a été réalisé à partir des données d'une enquête par questionnaire recueillies entre août et octobre 1998, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 1998. Cette enquête avait pour but de documenter un certain nombre d'aspects concernant les services de dépannage et d'entraide alimentaires, les organismes locaux qui dispensent ces services, les fournisseurs de ces organismes ou banques alimentaires, les liens entre les organismes locaux et les banques alimentaires et entre les organismes locaux et, enfin, les bénéficiaires des services, sur le territoire de la Montérégie.

À cet effet, deux outils de cueillette de données ont été développés à partir d'études antérieures (Lévesque, 1992; Fédération des Moissons du Québec, 1994; Beaudin, 1996; Côté et al, 1996) ou en cours (Hurtubise et Sabourin, non publiée). Il s'agit de deux questionnaires semi-structurés dont un conçu pour être auto-administré par des représentants des trois banques alimentaires et l'autre pour être administré par les intervenants communautaires du projet *Bâtir ensemble la*

*sécurité alimentaire en Montérégie* auprès de représentants des 128 organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires identifiés.

Les organismes locaux ont été identifiés à partir de listes d'organismes existantes, entre autres, celles des banques alimentaires, puis par des contacts sur le terrain en cours de collecte; un inventaire d'organismes qui réalisent des activités sur le territoire de la Montérégie a ainsi été constitué. Ainsi, 128 organismes sans but lucratif qui consacrent régulièrement leurs activités à des services directs d'aide, incluant obligatoirement des services de dépannage et d'entraide alimentaires, ont été identifiés.

Un certain nombre d'organismes n'ont pas été retenus aux fins du portrait (sans être exclus des interventions réalisées dans le cadre du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*) dû au fait que leurs activités ne se limitent pas aux services d'aide, entre autres de dépannage et d'entraide alimentaires. C'est le cas des églises, dont la principale activité consiste à offrir des services religieux, et des organismes liés à l'Armée du salut, qui consacrent une partie de leurs activités à prêcher une doctrine religieuse auprès des bénéficiaires de leurs services. Ont également été exclus les Chevaliers de Colomb et autres organismes semblables qui n'offrent de l'aide que de façon ponctuelle (ex : paniers de Noël). Il en est de même d'organismes communautaires tels que les maisons d'hébergement, dont la mission consiste à offrir des services spécialisés à des personnes en difficulté. De plus, dans le cas de certains organismes de dépannage et d'entraide alimentaires tels que des cuisines collectives, des sociétés Saint-Vincent-de-Paul et des communautés religieuses, une décision à l'effet de ne retenir que les organismes approvisionnés par les banques a été prise par les responsables de l'enquête devant l'importance du bassin d'organismes et la difficulté pressentie de rejoindre ceux qui n'étaient pas regroupés. Des 128 retenus, 5 organismes n'ont pas été rejoints et les questionnaires n'ont pu être complétés auprès de 20 autres, ce qui donne un taux de réponse de 80,5 % jugé satisfaisant puisque supérieur au taux de 70 % initialement visé.

Les trois organismes retenus comme banque alimentaire l'ont été sur la base des critères suivants : 1) ils étaient associés à la Fédération des Moissons du Québec, ce qui veut dire qu'ils opéraient sous la bannière « moisson » ou étaient en attente d'une acceptation pour ce faire; 2) leurs différents territoires une fois assemblés couvraient la Montérégie et 3) ils ne s'approvisionnaient pas déjà à une banque alimentaire de la région, ce qui exclut les centres de redistribution alimentaire.

Les services dispensés par les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires sont présentés de la façon suivante. On distingue d'abord les services de dépannage alimentaire, des actions qui peuvent contribuer à bâtir la sécurité alimentaire (Dufour, 1992 : 19). Parmi les actions qui peuvent contribuer à bâtir la sécurité alimentaire, on identifie trois types d'action selon qu'elles agissent sur l'une ou l'autre des trois conditions essentielles qui doivent être réunies pour atteindre la sécurité alimentaire : 1) des disponibilités alimentaires satisfaisantes; 2) l'accès économique et physique aux aliments; 3) une information et des habiletés suffisantes pour bien gérer son alimentation (Delisle, 1996).

## **1. Les ressources issues de la communauté**

### **1.1 Les principales ressources et leur répartition sur le territoire**

Deux types de ressources issues de la communauté travaillent principalement en soutien aux personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire en Montérégie : les banques alimentaires et les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires.

#### **1.1.1 Les banques alimentaires**

Une banque alimentaire est un organisme sans but lucratif qui, sur un territoire donné, recueille des denrées auprès de l'industrie agro-alimentaire pour les redistribuer à des organismes qui interviennent directement auprès des gens dans le besoin.

En Montérégie, trois principales banques alimentaires se partagent le territoire. Ce sont : CDARS, Moisson Granby et Moisson Sud-Ouest. CDARS opère ses activités au centre de la Montérégie, du nord au sud ainsi que sur la rive sud immédiate de Montréal, de Léry à Sainte-Anne-de-Sorel. Moisson Granby est responsable de la sous-région du sud-est. Quant à Moisson Sud-Ouest, elle dessert le Suroît ou, comme son nom l'indique, le sud-ouest de la Montérégie. En plus de ces trois banques, deux organismes agissent comme intermédiaires en s'approvisionnant auprès des banques et en redistribuant des aliments à des organismes locaux d'aide et d'entraide alimentaires de deux des trois sous-régions. Il s'agit de la Rencontre Châteauguaise, sur le territoire de CDARS et de l'organisme la Bouffe Additionnelle sur celui de Moisson Sud-Ouest. Enfin, Moisson Montréal approvisionne également une dizaine d'organismes sur le territoire de CDARS.

En 1997-1998, CDARS, Moisson Granby et Moisson Sud-Ouest ont distribué au total 975 103 kilogrammes de nourriture à leurs 148 organismes accrédités. Les produits alimentaires distribués sont, en ordre décroissant d'importance : 1) les fruits et légumes; 2) les pains et pâtisseries; 3) les conserves et denrées sèches; 4) les produits laitiers; 5) les viandes et volailles, poissons et œufs; 6) les boissons et jus; 7) les mets préparés et 8) les mets surgelés.

En plus de leur activité principale, soit la récupération et la distribution d'aliments, deux des trois banques alimentaires se sont donné des objectifs pour déborder de ce rôle et promouvoir ou même développer des actions visant à bâtir la sécurité alimentaire. C'est ainsi qu'une de ces deux banques a convié ses organismes accrédités à des rencontres pour faire la promotion de pratiques d'approvisionnement alternatif d'aliments. La même banque a fait un potager dont la récolte a été distribuée à ses organismes accrédités. Dans le cas de l'autre banque, on a procédé à la mise sur pied d'un service plateau d'intégration à l'emploi dans le secteur du bio-alimentaire et de l'agro-environnement (élaboration d'un curriculum; embauche de personnel pour encadrer et former les participants) pour des prestataires de la sécurité du revenu, dans le cadre d'un projet pilote fait en collaboration avec des organismes locaux.

### 1.1.2 Les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires

Un organisme local de dépannage et d'entraide alimentaires est un organisme sans but lucratif qui offre des services directement aux gens dans le besoin. Il peut s'agir de services de dépannage alimentaire ou d'activités visant à garantir des disponibilités alimentaires suffisantes, à augmenter la capacité d'un groupe de personnes à assurer leur sécurité alimentaire, soit par un approvisionnement alternatif, soit par l'intégration sociale et au marché du travail, ou encore d'activités visant l'amélioration des connaissances et des habiletés en alimentation des personnes en insécurité alimentaire. Cependant, les organismes d'intégration sociale et au marché du travail qui n'offrent ni service de dépannage alimentaire ni activité d'approvisionnement alternatif ou d'amélioration des connaissances ou des habiletés en alimentation, autrement dit qui ne s'intéressent pas spécifiquement à l'alimentation, ne font pas partie des ressources identifiées ici, d'où la dénomination d'organisme de dépannage et d'entraide alimentaires.

Il s'agit d'organismes communautaires mis sur pied pour intervenir spécifiquement dans le domaine de l'entraide alimentaire tels que des cuisines collectives ou des restaurants populaires, d'organismes bénévoles tels que des centres d'action bénévole ou des sociétés Saint-Vincent-de-Paul, ou encore d'autres organismes communautaires provenant principalement des secteurs familles, femmes ou jeunes. Les 103 organismes à l'étude se répartissent comme suit sur le territoire des 3 principales banques alimentaires de la Montérégie : 57 % organismes sont situés sur le territoire de CDARS, 28 % de Moisson Sud-Ouest et 15 % sur celui de Moisson Granby.

En ce qui a trait à la quantité d'aliments distribués par les organismes locaux, il n'a pas été possible d'obtenir l'information auprès des organismes participants. Il n'a pas non plus été possible d'estimer cette quantité à partir du volume d'aliments distribués par les banques alimentaires, plusieurs organismes ne s'approvisionnant pas auprès d'une banque alimentaire, certains autres se procurant leurs aliments auprès d'autres sources en plus de la banque alimentaire. En effet, près de 60 % des organismes qui reçoivent des aliments des banques ont indiqué que la moitié de leurs besoins ou moins sont comblés par la banque alimentaire (voir tableau 1 en annexe). Exception faite de quatre organismes qui ont dit avoir comblé l'entièreté de leurs besoins auprès de la banque alimentaire, tous les organismes consultés ont eu recours à d'autres sources d'approvisionnement, principalement des achats, des dons d'aliments des commerçants des alentours et des dons privés en 1997-1998. Si on ne peut estimer la quantité d'aliments distribués par les organismes locaux, on sait par contre que près de neuf organismes sur dix n'ont refusé aucune demande d'aide par manque d'aliments en 1997-1998.

Concernant la nature des aliments distribués aux gens dans le besoin par les organismes, le groupe « fruits et légumes » constitue la catégorie d'aliments la plus importante, suivie de « viandes, volailles, poissons, œufs », « pains et pâtisserie », « conserves, denrées sèches » et « produits laitiers ». La principale différence entre cet ordre d'importance et celui des aliments distribués par les banques à leurs organismes accrédités réside dans le fait que le groupe « viandes, volailles, poissons et œufs » arrive ici en deuxième plutôt qu'en cinquième. Cela suggère que les aliments de ce dernier groupe proviennent plutôt d'achats ou de dons des commerçants des alentours, qui ont pu être ajoutés dans le sac d'aliments à ce que la banque alimentaire acheminait, la préoccupation de l'organisme étant de fournir une variété d'aliments suffisante pour constituer des repas complets.

Les services de dépannage et les activités d'entraide alimentaire occupent en moyenne 60 % du temps des organismes. Le tiers y consacre tout son temps alors que, pour les deux tiers restants, les résultats sont très variables. En plus des services directs auprès de la clientèle, les organismes mènent des activités visant à assurer le fonctionnement du service (coordination de l'équipe de bénévoles, développement de critères et d'outils, etc.) et plus largement la poursuite de leur mission (tâches de représentation, de promotion et de publicité des services de l'organisme, activités de concertation) sans parler de la recherche de financement et ce, toujours avec des moyens forts limités. En effet, un peu plus de 60 % seulement des organismes locaux ont des employés salariés, les autres fonctionnant uniquement à l'aide de travail bénévole.

## **1.2 Les rapports entre les principales ressources**

Dans la perspective où on cherche à susciter l'émergence ou la consolidation de projets bâtisseurs de sécurité alimentaire à partir, entre autres, de concertations locales, nous nous sommes intéressés aux rapports qui existent déjà entre les différents acteurs de la communauté qui pourraient éventuellement faire partie de ces concertations.

### **1.2.1 Entre les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires et les banques alimentaires**

Des situations très variées existent quant aux types de rapports qu'entretiennent les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires et les banques alimentaires en Montérégie. Certains organismes locaux ne reçoivent pas d'aliments des banques alimentaires, ce qui veut dire qu'il sont, pour la plupart, peu en contact avec ces dernières. En effet, des 103 organismes locaux participants, 44 % n'ont pas été desservis par une banque alimentaire en 1997-1998. Dans le cas de ceux qui reçoivent des aliments des banques alimentaires, la fréquence d'approvisionnement est très variable. Elle peut être, selon les organismes, de 1 à 5 fois par année à 1 à 2 fois par semaine. Cependant, des 57 organismes desservis dont le répondant connaissait la fréquence d'approvisionnement, près des deux tiers s'y sont approvisionnés en moyenne une fois par semaine et plus, ce qui veut dire des contacts hebdomadaires avec la banque alimentaire (voir tableau 2 en annexe).

Les organismes qui reçoivent des aliments des banques alimentaires doivent répondre à certains critères retenus par les banques. Les trois banques alimentaires du territoire appliquent en effet des critères d'accréditation aux organismes qu'ils approvisionnent en denrées alimentaires. Il s'agit essentiellement de critères liés au statut (sans but lucratif; organisme incorporé), à la vie associative (conseil d'administration) ou à la localisation de l'organisme (sur le territoire de la banque) ou encore à ses rapports avec la clientèle (problématique spécifique; contribution monétaire ou financière des usagers). Les trois banques alimentaires utilisent un même critère permettant de cibler des organismes préoccupés du sort des personnes vivant de l'insécurité alimentaire. Par contre, aucune ne retient comme critère la nature des services ou des actions de l'organisme. Par exemple, aucune n'exige que les organismes mènent des activités touchant l'une ou l'autre des conditions essentielles à la sécurité alimentaire. Une banque alimentaire demande une contribution à ses organismes accrédités pour défrayer les coûts d'entretien du camion. La même banque stipule également dans le contrat la liant à ses organismes bénéficiaires que ces

derniers doivent devenir membres de la corporation. Cela signifie qu'ils sont conviés à l'assemblée générale et peuvent donc prendre part aux décisions de la banque alimentaire.

En ce qui a trait aux attentes des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires face aux banques alimentaires, environ la moitié d'entre eux souhaitent que les banques offrent des services qui leur permettent de les soutenir dans le développement ou l'organisation de services d'aide destinés aux usagers. Pour près des deux tiers, cela signifie de la fourniture d'aliments et d'autres produits. Les deux autres types de services mentionnés chacun par le tiers des organismes intéressés à ce que la banque offre des services, consistent en du soutien au développement de services alternatifs et en de la formation, de l'information et des outils.

### 1.2.2 Entre les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires

Quatre-vingt-cinq pour cent des organismes locaux connaissent d'autres organismes de dépannage et d'entraide alimentaires dans leur sous-région. De ce nombre, plus des trois quarts ont établi des collaborations avec d'autres organismes locaux (voir tableau 3 en annexe). La récupération de surplus d'aliments constitue le principal terrain d'entente précisé par les organismes, impliquant un peu plus de quatre organismes sur dix. La référence d'usagers est pointée en second, touchant un tiers des organismes en lien avec d'autres. Les organismes locaux font également des échanges de services et d'information et partagent des ressources humaines et matérielles respectivement dans une proportion de 22 % et 13 %. Quelques organismes seulement rapportent des collaborations de type regroupement pour la mise sur pied de services (ex : cuisines collectives, groupes d'achat), collaborent pour la formation de bénévoles ou d'employés (ex : par des professionnels de la relation d'aide pour améliorer l'intervention auprès des usagers) ou partagent les dépenses de fonctionnement. Le partage de réflexion sur les modes de fonctionnement, les pratiques, philosophies, orientations et pistes d'action de même que l'organisation d'événements spéciaux ne font l'objet d'une collaboration que dans un seul cas. Par contre, plus de 40 % des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires ont dit avoir établi des collaborations de façon générale, ce qui laisse croire que des collaborations d'autres types ou encore pour différentes activités à la fois peuvent également exister entre les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires de la Montérégie.

En ce qui a trait aux collaborations désirées, près de 8 organismes sur 10 disent souhaiter maintenir ou développer des collaborations avec d'autres organismes locaux offrant des services de dépannage et d'entraide alimentaires (voir tableau 4 en annexe). De ce nombre, près de 10 % demeurent incertains quand à la nature de ces collaborations et 46 % des répondants parlent de collaboration de façon générale sans en préciser la nature. Parmi ceux qui précisent un type de collaboration, c'est la récupération de surplus d'aliments qui demeure la plus populaire avec 4 répondants sur 10. Au 2<sup>ème</sup> rang des collaborations qu'on désire maintenir ou créer, se retrouve l'échange de services ou d'informations avec 27 % (comparativement à 22 % des collaborations déjà établies). Le regroupement pour la mise sur pied de services, la formation des bénévoles et des employés ainsi que le partage de réflexions sur les pratiques, peu présentes parmi les collaborations déjà établies, constituent des types de collaboration à développer, étant souhaités par respectivement 19 %, 16 % et 16 % des organismes. Par contre, le service de référence concernant les usagers, qui faisait partie des collaborations déjà établies pour 1/3 des organismes, n'a été identifié parmi les collaborations que les organismes souhaitaient maintenir ou créer que par 19 % d'entre eux (voir tableaux 3 et 4 en annexe).

Par ailleurs, les organismes locaux se montrent en grande majorité intéressés à deux outils d'information et de communication qui leur seraient éventuellement destinés. Plus de 85 % d'entre eux se disent effectivement intéressés à être inscrits (nom, coordonnées, nature des services offerts, partenaires ayant permis la réalisation de ces services) dans un éventuel bottin. La majorité de ceux qui rejettent l'idée craignent de voir augmenter la demande. En ce qui concerne le deuxième outil de communication éventuel, un bulletin de liaison portant sur le dépannage et l'entraide alimentaires (échanges d'information, de point de vue, d'expériences, d'outils, de pratiques, etc.), plus de 9 organismes sur 10 se disent intéressés à le recevoir.

### 1.2.3 Des banques alimentaires entre elles ou avec d'autres partenaires

Au moment de l'enquête, les trois principales banques alimentaires de la Montérégie entretiennent peu de liens entre elles, selon l'information dont on dispose, si ce n'est à travers la Fédération des moissons du Québec dont font partie deux d'entre elles, la troisième étant en attente de son accréditation<sup>7</sup>. Par contre, elles participent toutes à un processus de concertation avec des partenaires autres que leurs organismes locaux accrédités. Deux d'entre elles ont initié ou participé à des actions concertées liées à la récupération et à la distribution d'aliments dans leur milieu. Dans un cas, il s'agit de développer un nouveau partenariat avec une autre banque (Moisson Montréal) afin de conclure une entente quant au territoire respectif de chaque banque et d'échanger des surplus de denrées alimentaires. Dans l'autre, on cherche à se concerter avec différents partenaires afin d'éviter les dédoublements lors de la distribution de paniers de Noël. Une banque alimentaire s'est associée à différents partenaires dont un centre local d'emploi et un groupe d'experts conseil en agriculture biologique et développement durable pour le développement d'un projet de formation. Une autre a mentionné enfin sa participation à une table d'action intersectorielle en périnatalité sur son territoire.

---

<sup>7</sup> Cette affiliation constitue en soi un important lieu de concertation pour les banques alimentaires au niveau provincial.



## 2. Les services

Une variété de services de dépannage et d'activités d'entraide alimentaires est offerte aux gens en insécurité alimentaire sur le territoire de la Montérégie. Plusieurs organismes locaux du territoire proposent par ailleurs à leurs usagers des activités telles que des repas communautaires<sup>8</sup>, des cafés-rencontres<sup>9</sup> <sup>10</sup> et des dîners pour bénévoles et usagers<sup>11</sup>. Ces activités ne contribuent directement ni à réduire l'insécurité alimentaire, parce qu'offertes seulement occasionnellement ou destinées à des personnes qui ne sont pas en insécurité alimentaire, ni à promouvoir la sécurité alimentaire parce que n'agissant sur aucune des conditions essentielles. Cependant, elles peuvent contribuer à réduire l'isolement social de personnes qui y participent. Dans les prochaines lignes, les différents services et activités seront décrits tels qu'ils existaient en Montérégie au moment de l'enquête à partir de deux grandes catégories : les services de dépannage alimentaire par lesquels on cherche à réduire l'insécurité alimentaire et les actions qui visent à promouvoir la sécurité alimentaire.

### 2.1 Les services de dépannage alimentaire

En Montérégie, les services de dépannage alimentaire consistent principalement en la distribution de sacs d'aliments, popotes roulantes, soupes populaires et restaurants populaires, bons de nourriture et repas ou collations pour les jeunes en milieu scolaire ou en camp d'été.

La **distribution de sacs d'aliments** aux gens en insécurité alimentaire qui se présentent à l'organisme est de loin l'activité qui prédomine parmi toutes les activités des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires. En effet, plus de sept organismes sur dix offrent ce service. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée que l'activité se classant au deuxième rang, soit les cuisines collectives (29 %) (voir tableau 5 en annexe). En outre, pour près de la moitié des organismes locaux à l'étude, le service de sacs d'aliments constitue le principal service de dépannage et d'entraide alimentaires compte tenu du nombre de ménages desservis, le service de popotes roulantes venant loin derrière avec trois fois moins d'organismes représentés (voir tableau 6 en annexe).

Au deuxième rang, en ordre décroissant d'importance, se retrouvent les **popotes roulantes** offertes par près d'un organisme sur trois. Il s'agit de repas à bas prix préparés généralement par des personnes bénévoles, qualifiées ou apprenties en cuisine et livrés à domicile à des personnes en perte d'autonomie (personnes âgées, handicapées, convalescents, malades) dont la plupart sont à faible revenu.

<sup>8</sup> Repas habituellement à prix modique organisés de façon sporadique plus souvent pour des personnes âgées, handicapées ou seules que pour des personnes démunies.

<sup>9</sup> Activités visant à réunir des gens pour les mettre en contact avec d'autres mais aussi pour les renseigner sur un sujet en particulier (ex : conférence sur un thème) ou les informer des autres activités de l'organisme.

<sup>10</sup> Dans certains cas, les cafés-rencontres sont complémentaires aux activités de dépannage et d'entraide alimentaire telles que les cuisines collectives permettant à des groupes de personnes d'échanger sur des thèmes qui les préoccupent ou de régler des problèmes ou des conflits interpersonnels reliés ou non aux activités de l'organisme.

<sup>11</sup> Repas préparés et offerts par l'organisme à ses bénévoles et usagers lors d'occasions spéciales (ex : Noël, Jour de l'an, Pâques, etc.).

Viennent ensuite les dons de **bons de nourriture** à échanger dans des épiceries contre des aliments, dispensés par environ 15 % des organismes à l'étude. Quant aux **repas ou collations en milieu scolaire**<sup>12</sup> et **en camp d'été**<sup>13</sup>, ils touchent moins de 5 % des organismes locaux à l'étude. La Montérégie compte également quatre **restaurants populaires**<sup>14</sup> et deux **soupes populaires**<sup>15</sup> (voir tableau 5 en annexe).

Si on regarde la place des services de dépannage dans l'ensemble des activités de dépannage et d'entraide alimentaires des organismes, on constate que les trois principaux services de dépannage (la distribution de sacs d'aliments, les popotes roulantes et les bons de nourriture) se retrouvent parmi les quatre principales activités (voir tableau 6 en annexe). En somme, le dépannage alimentaire est important dans l'ensemble des activités des organismes de dépannage et d'entraide alimentaires en Montérégie et il est concentré en un nombre limité de formes. Il s'agit essentiellement de distribution de sacs d'aliments, de popotes roulantes et de bons de nourriture et, dans une moindre mesure, de repas servis en restaurant populaire ou soupe populaire ou encore de repas et collations en milieu scolaire ou en camp d'été.

En ce qui a trait aux types de dépannage, on retrouve en Montérégie du dépannage alimentaire régulier mais aussi du dépannage planifié et du dépannage d'urgence. On peut toutefois difficilement distinguer les organismes qui dispensent des services de dépannage alimentaire de manière planifiée ou régulière de ceux qui font de l'aide d'urgence, tous étant sensibles et répondant aux situations de détresse alimentaire des personnes qu'ils desservent. Le **dépannage alimentaire régulier** est de loin le plus répandu des trois. Pour contrer la dépendance, la plupart des organismes ont, au fil des ans, commencé à imposer un « ticket modérateur » à l'utilisation du service. Ce dernier peut prendre la forme de contribution monétaire ou de participation de l'utilisateur en fonction de la situation particulière de chacun, mais c'est sans conteste l'établissement d'un nombre maximum de dépannages alimentaires à l'intérieur d'une certaine limite de temps qui représente la règle modératrice la plus répandue en Montérégie. Cela dit, devant les situations d'urgence, les organismes sont portés à déroger de cette règle.

De pratique courante, le **dépannage alimentaire d'urgence** se caractérise, quant à lui, par la multitude d'acteurs qui y contribuent tels que les municipalités, les paroisses, certains CLSC, des centres jeunesse et des centres d'hébergement. Ce type de dépannage est d'ailleurs de plus en plus l'occasion de concertations entre les organismes bénévoles et communautaires, et les institutions.

<sup>12</sup> Déjeuners, dîners ou collations à bas prix préparés par des personnes bénévoles ou salariées, qualifiées ou apprenties en cuisine, servis aux écoliers de milieux à faible revenu. Dans certains cas, des groupes communautaires ont pris en charge la préparation de ces repas et ajoutent un volet éducatif à l'intention des enfants ou de leurs parents. Cela ne se fait toutefois pas en Montérégie au moment de l'enquête.

<sup>13</sup> Repas préparés par des personnes bénévoles ou salariées, qualifiées ou apprenties en cuisine pour des jeunes campeurs, des familles ou encore des adultes seuls qui bénéficient d'un séjour gratuit ou à faible prix dans un camp d'été.

<sup>14</sup> Un restaurant populaire est un organisme sans but lucratif où sont servis de façon régulière des repas à très bas prix qui peuvent être préparés en partie à partir de nourriture récupérée, en particulier des fruits et des légumes. Les restaurants populaires sont ouverts au public en général mais existent d'abord pour les gens à faible revenu. En plus d'être un lieu où les personnes en insécurité alimentaire peuvent se nourrir à très bas prix, certains restaurants populaires constituent en même temps un lieu de formation (cuisine, service des repas, entretien), favorisant ainsi l'intégration sociale et au marché du travail de certains d'entre eux.

<sup>15</sup> Repas gratuits préparés et servis sur place par des personnes bénévoles ou salariées, qualifiées ou apprenties en cuisine qui sont offerts à la population en général mais d'abord aux personnes dans le besoin.

Des trois types de dépannage, c'est l'**aide alimentaire planifiée** qui est pratiquée par le plus petit nombre d'organismes, l'effort de réflexion et de structuration du service qu'elle exige n'étant pas, pour différentes raisons, à la portée de la plupart des organismes de dépannage alimentaire. Il s'agit donc en Montérégie d'expériences fragmentaires dans lesquelles l'accent est mis sur la gestion du budget familial, ce qui fait d'ailleurs partie ici des actions vers la sécurité alimentaire.

## 2.2 Les actions vers la sécurité alimentaire

En contact direct avec les personnes en insécurité alimentaire, les organismes issus de la communauté ont été les premiers à développer une conscience aiguë du problème et à proposer des alternatives au dépannage alimentaire commençant à bâtir (sans la nommer) la sécurité alimentaire, souvent avec le précieux concours d'intervenants du réseau proches des milieux (nutritionnistes, organisateurs communautaires, etc.). En Montérégie, bien que les actions vers la sécurité alimentaire soient toujours, exception faite des cuisines collectives, marginales par rapport à l'activité principale des organismes locaux, diverses actions touchant l'une ou l'autre (parfois plus d'une à la fois) des trois conditions essentielles à la sécurité alimentaire sont en place au moment de l'enquête (voir tableau 7 en annexe).

### 2.2.1 Les actions qui améliorent les disponibilités alimentaires

Différents types d'action peuvent contribuer à améliorer les disponibilités d'aliments. Il peut s'agir, par exemple, de rendre accessibles, dans les quartiers défavorisés, des magasins de qualité (variété, fraîcheur) ou de développer d'autres sources d'approvisionnement adaptées aux besoins de la clientèle. C'est à cette dernière enseigne que se sont logés huit organismes locaux montérégiens en proposant à leurs usagers un **jardin communautaire**. Il s'agit d'un espace de terrain partagé en un certain nombre d'individus qui cultivent chacun pour soi son petit lopin de terre. Plusieurs villes du Québec offrent à leurs contribuables des terrains à cette fin. En général, la municipalité fournit le terrain, la clôture, un cabanon et l'entretien de la plomberie. Les membres du jardin doivent se cotiser pour payer l'installation et les autres frais. La gestion et l'entretien du jardin sont confiés à un comité bénévole ou placés sous la responsabilité d'un organisme communautaire.

En Montérégie, on parle aussi de **jardins collectifs**. Deux organismes en font mention lors de l'enquête. Il s'agit d'une terre cultivée dont les produits sont partagés entre les organismes participants et les personnes qui s'impliquent. Ces derniers peuvent y acquérir une formation (mesures d'insertion sociale) en plus d'être mis en contact avec un lieu d'implication sociale. Le jardin collectif permet en outre de mettre en valeur les terres agricoles par le biais d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

### 2.2.2 Les actions qui améliorent l'accès économique et physique aux aliments

Deux types d'action peuvent contribuer à améliorer l'accès économique et physique aux aliments : des actions d'approvisionnement alimentaire alternatif et d'autres qui visent l'intégration sociale et au marché du travail des exclus.

## Les actions d'approvisionnement alternatif

Comme son nom l'indique, l'approvisionnement alternatif consiste en une alternative à un approvisionnement qu'on pourrait qualifier de classique, i.e. se procurer des aliments en les achetant dans des épiceries, supermarchés ou marchés. Au moment de l'enquête, quatre types d'action d'approvisionnement alternatif d'inégale importance existent en Montérégie : des cuisines collectives, des clubs d'achat économique, des magasins d'alimentation sans but lucratif et des magasins partage. Toutes ces actions permettent de diminuer les coûts, donc d'améliorer l'accès aux aliments par des moyens qui respectent la dignité humaine, sans recourir à la charité.

Parmi les actions d'approvisionnement alternatif et même dans l'ensemble des actions vers la sécurité alimentaire, ce sont les **cuisines collectives** qui rallient le plus et de loin, près d'un tiers des organismes proposant la formule aux gens en insécurité alimentaire. Une cuisine collective consiste en un petit groupe de personnes qui se réunissent pour préparer des repas nourrissants à prix modique pour elles-mêmes et leur famille. L'activité a généralement lieu une fois par mois ou plus fréquemment dans les locaux d'un centre communautaire, d'une église ou d'un organisme communautaire quand ceux-ci peuvent fournir les équipements de cuisine nécessaires. En Montérégie, plusieurs cuisines collectives ont été mises sur pied à l'initiative d'organismes locaux de dépannage alimentaire, les participants étant recrutés parmi les usagers réguliers du dépannage<sup>16</sup>. La planification des repas est prise en charge par les membres de la cuisine ou par une personne embauchée par l'organisme qui soutient l'activité. Les achats sont faits par un des membres de la cuisine collective. La plupart des cuisines collectives sont approvisionnées en partie par une banque alimentaire.

Deux organismes font état de **clubs d'achat économique** ou **groupes d'achat**. L'activité consiste à faire des achats en groupe au prix du gros, ce qui permet aux membres du groupe d'économiser. Ces achats se font directement auprès d'une coopérative alimentaire ou d'un grossiste, après avoir quantifié la demande auprès de l'ensemble des membres du groupe. Il peut s'agir aussi d'un groupe de personnes qui se rassemblent dans les supermarchés pour acheter les produits vendus à très bon prix ou même à perte pour attirer la clientèle. Emballés en format individuel, ces produits peuvent être revendus à des personnes vivant seules. Les groupes d'achat ne nécessitent généralement qu'une subvention de départ, un lieu d'entreposage et un moyen de transport. Dans certains cas, ils ont également le soutien d'une personne à l'emploi de l'organisme communautaire.

Les deux dernières actions d'approvisionnement alternatif, mises en place par chacune un organisme, consistent en un **magasin d'alimentation sans but lucratif** et un **magasin partage**. Il s'agit, dans le premier cas, d'un magasin qui, moyennant une cotisation annuelle, offre à ses membres la possibilité d'acheter des produits alimentaires de qualité au prix coûtant, habituellement non accessibles aux personnes à faible revenu. Le magasin partage se veut, quant à lui, principalement une alternative aux paniers de Noël. Dans un local semblable à une petite épicerie de quartier, ouvert seulement pendant la période des fêtes, les personnes à faible revenu viennent choisir les aliments qu'elles désirent tout en ne payant qu'une partie (environ 10 %) du

<sup>16</sup> Une cuisine collective peut regrouper des gens dans différentes situations : mères de familles monoparentales, hommes seuls, adolescents, personnes âgées, membres de coopératives d'habitation, personnes analphabètes, étudiants, immigrants jumelés à des pure laine, jeunes mères pour la préparation de purées de bébés, personnes végétariennes ou des personnes ayant besoin d'une alimentation faible en gras et en cholestérol.

coût total des aliments qui proviennent en bonne partie de dons de particuliers recueillis par des organismes communautaires, des CLSC et autres institutions.

### **Les actions qui favorisent une intégration sociale et au marché du travail**

Pour favoriser l'intégration sociale et au marché du travail des personnes en insécurité alimentaire, les organismes locaux de la Montérégie ont développé différents types de formation. Si certaines de ces formations, telles que le développement de l'employabilité, les formations à l'emploi ou encore les cours de recherche d'emploi visent à intégrer ou réintégrer ces personnes en emploi, d'autres ne cherchent qu'à favoriser une meilleure intégration sociale de ces personnes.

C'est le cas des actions de **développement personnel et social** qui constituent le type d'action le plus important de sa catégorie. Au moment de l'enquête, huit organismes proposent à leurs usagers des activités visant le renforcement de leurs capacités personnelles (ex : estime de soi), leurs capacités sociales et d'entraide.

En ce qui a trait aux autres types d'action, deux organismes offrent des activités de **développement de l'employabilité**, i.e. des activités visant, d'une part, à développer les aptitudes et les habitudes de travail chez les personnes exclues depuis longtemps du marché du travail ou présentant des handicaps plus ou moins importants face à l'emploi et, d'autre part, à accroître les connaissances et les compétences de la personne, et celles ayant un lien à court terme avec le placement. Deux autres proposent à leurs usagers une **formation à l'emploi**, soit des activités visant à augmenter leurs connaissances et leurs habiletés dans un domaine où il y a un potentiel d'emploi (bio-alimentaire). Trois autres disent offrir enfin à leurs usagers des **cours de recherche d'emploi**. Il s'agit d'activités visant à augmenter les habiletés des personnes à se préparer (ex : faire curriculum vitae) et à faire des démarches de recherche d'emploi.

#### 2.2.3 Les actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation

Avoir les connaissances et les habiletés nécessaires pour bien gérer son alimentation constitue, au même titre que les disponibilités d'aliments ou l'accès économique et physique aux aliments, une condition nécessaire à la sécurité alimentaire. En Montérégie, six types d'action, dont deux principaux, ont été développés pour favoriser l'acquisition de connaissances et d'habiletés à bien gérer son alimentation. Il s'agit de **cours de cuisine** offerts aux usagers de onze organismes locaux, pour apprendre à cuisiner des repas sains et économiques, et de **consultation budgétaire** (dispensée par dix organismes), pour apprendre à mieux planifier ses dépenses et respecter son budget. Existente également au sein de trois organismes des **groupes de surveillance des aubaines**, dont l'activité consiste à sélectionner les meilleurs spéciaux des journaux et des circulaires, et à diffuser l'information ainsi recueillie. Deux organismes s'intéressent aux **pratiques d'achat alimentaire** de leurs usagers en leur proposant de façon sporadique des activités telles que des visites de supermarché ou des rencontres de discussion sur les spéciaux offerts dans les circulaires en lien avec le guide alimentaire canadien. Deux organismes distribuent des **feuilles volantes/ brochures d'idées de recettes économiques et nutritives** à leurs usagers et un organisme déclare faire de l'**échange de recettes** entre ses usagers, activité informelle visant à mettre en commun des recettes qui permettront aux gens de préparer des repas sains et économiques.

## 2.3 Évolution des dernières décennies et perspectives de développement

Parmi l'éventail de services de dépannage et d'actions visant la sécurité alimentaire existant actuellement en Montérégie, certains sont en perte de vitesse, d'autres en déploiement.

### 2.3.1 Évolution des services de dépannage et d'entraide alimentaires

Bien que plusieurs organismes n'aient pu spécifier l'année de mise en opération de leurs différents services, l'information obtenue auprès de ceux qui la détenaient nous a permis d'identifier des tendances dans l'évolution de l'offre des principaux services de dépannage et de quelques actions qui tendent vers la sécurité alimentaire, de la fin des années 1960 jusqu'au moment de l'étude (voir tableau 12 en annexe). Les trois principaux services de dépannage alimentaire i.e. les sacs d'aliments, les popotes roulantes et les bons de nourriture existaient en Montérégie avant les années 1970. Depuis, les dons de bons d'aliments ont connu une chute spectaculaire dès les années 1970 alors que les popotes roulantes et les sacs d'aliments ont vu croître leur nombre de façon importante dans les années 1970 et 1980; dans les années 1990, on a assisté à un maintien dans le cas des popotes roulantes alors que les sacs d'aliments ont continué à progresser. C'est dans les années 1990 également, toujours en ce qui a trait aux services de dépannage, que sont apparus dans la foulée du Plan Pagé<sup>17</sup> les repas ou collations en milieu scolaire. Quant aux actions visant la sécurité alimentaire, telles que les cuisines collectives, le club d'achat économique ou le magasin partage, il s'agit ici aussi de phénomènes des années 1990. En somme, les années 1990 se sont caractérisées par une augmentation des services existants et par l'apparition de nouveaux services de dépannage et de nouvelles actions visant la sécurité alimentaire, ce qui suggère fortement une augmentation des besoins.

### 2.3.2 Perspectives de développement

Dans ce contexte, la moitié des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires consultés lors de l'enquête désirent éventuellement offrir d'autres services à leurs usagers. En ce qui a trait à la nature des services envisagés, il est intéressant de constater qu'il s'agit surtout d'actions touchant les conditions pour accéder à la sécurité alimentaire plutôt que de nouveaux services de dépannage alimentaire. Les trois services les plus fréquemment mentionnés (20 à 25 % des organismes) sont les cuisines collectives et les clubs d'achat économique, pour favoriser un meilleur accès économique et physique aux aliments par un approvisionnement alternatif, et les cours de cuisine pour améliorer les connaissances et les habiletés en alimentation. Viennent ensuite d'autres actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation telles que l'échange de recettes entre usagers (12 %), la dégustation de nouveaux mets lors de la distribution de sacs d'aliments (10 %), les feuilles volantes/brochures d'idées économiques et nutritives (10 %), la consultation budgétaire (8 %) et le travail sur les pratiques d'achat alimentaire (8 %). Seuls deux organismes s'intéressent aux actions pour améliorer les disponibilités alimentaires (jardin communautaire; jardin collectif) et deux autres à celles favorisant l'intégration sociale et au marché du travail des usagers (développement de l'employabilité). Enfin, parmi les services de dépannage alimentaire, ce sont les repas en milieu scolaire, peu développés en Montérégie, qui sont les plus fréquemment envisagés (8 %) (voir tableau 13 en annexe).

<sup>17</sup> Il s'agit d'un programme de supplémentation alimentaire à l'école pour les enfants de milieux socio-économiques défavorisés.

Cependant, les organismes locaux qui souhaitent éventuellement offrir d'autres services à leurs usagers éprouvent actuellement des difficultés qui les empêchent de développer de tels services. Il s'agit essentiellement d'une insuffisance de ressources financières pour près des deux tiers des organismes, de ressources humaines pour plus de la moitié d'entre eux et de ressources matérielles (17,6 %) ainsi que des locaux trop petits (23,5 %). Peu d'organismes (de 2,0 % à 5,9 %) invoquent des raisons liées au manque de connaissances à propos des services ou des moyens nécessaires pour les mettre en place.



### 3. La clientèle des services

L'information dont on dispose concernant la clientèle des services de dépannage et des actions d'entraide alimentaire, et qui a été recueillie auprès des organismes lors de l'enquête, est en partie générée par les organismes eux-mêmes, en partie recueillie auprès des usagers. En effet, près de six organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires sur dix rapportent avoir recueilli de façon systématique, i.e. à l'aide d'un formulaire à cet effet, des informations sur les personnes bénéficiant de leurs services<sup>18</sup>.

L'information obtenue nous permet de cerner, d'une part, quelques aspects des rapports entre les organismes locaux et leur clientèle et, d'autre part, quelques caractéristiques des usagers des services. Un peu plus du tiers des organismes recueillent également de l'information sur les problèmes de santé qui affectent leurs usagers.

#### 3.1 Les rapports entre les organismes et leur clientèle

Le fait d'avoir recours aux services d'un organisme de dépannage et d'entraide alimentaires suppose que la personne dans le besoin établisse des contacts avec différentes personnes. D'abord, la personne est généralement référée à l'organisme par quelqu'un. Par la suite, pour avoir accès aux services, elle doit satisfaire aux critères d'accessibilité et, dans certains cas, aux exigences de participation par une contribution monétaire et une participation minimale. Une partie des organismes sollicite enfin les usagers de leurs services pour identifier leurs besoins.

##### 3.1.1 Référence aux services

Pour près de 60 % des organismes à l'étude, les personnes qui ont recours à leurs services de dépannage et qui participent aux actions d'entraide alimentaire sont référées par le bouche à oreille, i.e. par des personnes déjà desservies. Cette situation contraste avec ce qui a été rapporté dans l'enquête menée par la Fédération des Moissons du Québec (1994) alors que la majorité des usagers des services étaient référés par un employé de CLSC ou un autre employé du réseau des services sociaux ou de santé. La référence par les CLSC vient par contre au deuxième rang avec 16 % des organismes qui l'identifient comme source de référence. Viennent ensuite pour moins de 10 % des organismes le presbytère, la publicité, les autres organismes locaux de même que plusieurs autres sources encore plus marginales (voir tableau 14 en annexe).

##### 3.1.2 Critères d'accessibilité aux services

Neuf organismes sur dix appliquent aux personnes qui y ont recours au moins un critère d'accessibilité aux services. Parmi la douzaine identifiée auprès des organismes participants, quatre critères ressortent touchant plus d'un organisme sur dix. Ce sont, en ordre décroissant d'importance : « être résident du territoire desservi par l'organisme », « avoir un faible revenu », « faire partie d'une clientèle spécifique » et « être dans le besoin ». Sur la base de ces critères,

---

<sup>18</sup> La situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les gens qui ont recours à ces services se prête davantage à répondre sans délai à leurs besoins qu'à recueillir de l'information.

quatre organismes sur dix ont d'ailleurs refusé des demandes d'aide alimentaire durant l'année à l'étude.

### 3.1.3 Contribution monétaire et exigences de participation

Près de 60 % des organismes demandent à leurs usagers, habituellement sans l'exiger, une contribution monétaire pour avoir accès aux services<sup>19</sup>. Les principaux services et actions pour lesquels les organismes demandent une contribution monétaire sont, en ordre décroissant d'importance : les popotes roulantes, les sacs d'aliments et les cuisines collectives (voir tableau 15). Si on s'intéresse à la proportion des organismes qui demandent une contribution monétaire sur l'ensemble de ceux qui offrent le service, dans le cas des popotes roulantes, on constate que, contrairement à ce à quoi on s'attendait, ce n'est pas l'ensemble mais seulement environ les trois quarts des organismes qui demandent une contribution monétaire parmi les organismes participants. Également dans le cas des cuisines collectives, seulement la moitié environ demande une contribution monétaire (voir tableau 9 vs tableau 15 en annexe). En ce qui a trait à la distribution de sacs d'aliments, près du quart des organismes demandent une contribution monétaire (voir tableau 5 vs tableau 15 en annexe).

Par ailleurs, une participation minimale des usagers est exigée par près de 30 % des organismes seulement, dans la moitié des cas sous forme de travail bénévole. Les raisons invoquées par les organismes qui n'exigent pas la participation de leurs usagers ont trait principalement au fait que cette participation se fait sur une base volontaire, qu'exiger une participation minimale n'est pas dans la philosophie de l'organisme ou que cela ne s'applique pas aux personnes desservies (voir tableau 16 en annexe).

### 3.1.4 Motifs des demandes et études de besoins

Pour plus des trois quarts des organismes, les problèmes économiques constituent le principal motif de demande d'aide formulée par les personnes bénéficiant de leurs services. Viennent ensuite les problèmes de santé (14 %), les problèmes liés à l'entourage immédiat de ces personnes (ex : séparation) (5 %) et d'autres types de problèmes (4 %).

En outre, en dépit de leurs ressources limitées, près de 30 % des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires qui ont participé à l'enquête font des démarches pour connaître les besoins de leurs usagers. Il s'agit la plupart du temps de sondages, visites à domicile ou réunion des usagers.

## 3.2 *Nombre et caractéristiques des personnes desservies*

74 des 103 organismes participant à l'enquête (72 %) rapportent avoir desservi au total 15 092 ménages différents en 1997-1998, les autres ne pouvant se prononcer précisément.

En ce qui a trait à la perception des répondants quant à la variation, depuis les 5 dernières années, du nombre de personnes différentes desservies par le principal service de dépannage et d'entraide alimentaires offert, les 4/5 de ceux qui se sont prononcés en concluent à une augmentation. Le

---

<sup>19</sup> Quand l'organisme offre différents services, il peut demander aux usagers une contribution monétaire pour chaque service.

seul service pour lequel l'augmentation semble moins unanime est la popote roulante avec 57% des organismes qui rapportent une augmentation de la clientèle dans les 5 dernières années (voir tableau 17 en annexe).

À propos du sexe des usagers, selon les 87 organismes qui ont répondu à la question, la clientèle de leurs services est composée à 64 % de femmes. Concernant l'âge des usagers, on constate qu'un nombre important d'organismes ne peuvent fournir d'information précise par classe d'âge. Cette situation est particulièrement marquée dans le cas des jeunes de moins de 18 ans (voir tableau 18 en annexe). Cela s'explique probablement du fait que, l'information reposant dans bien des cas sur de l'observation, c'est généralement un adulte (chef de famille ou pas) qui se présente à l'organisme. On sait cependant qu'un peu plus de la moitié des organismes desservent 5 classes d'âge et plus, et que moins de 1 organisme sur 10 dessert une seule classe d'âge.

Le tableau 19 identifie enfin 16 catégories (non mutuellement exclusives) de personnes qui bénéficient des services et des activités des organismes de dépannage et d'entraide alimentaires à l'étude dont une dizaine de catégories desservies par 10 % des organismes ou plus. Les principales catégories, en nombre d'organismes qui les desservent (et aussi en nombre de personnes desservies par chaque organisme) sont : les personnes/familles démunies en général (76 %), les familles monoparentales (48 %) et les personnes âgées (47 %). Les 3/4 des organismes desservent plus d'une catégorie de personnes. Outre les 3 catégories précédemment nommées, il s'agit de personnes vivant seules, de jeunes adultes (18-30 ans), de personnes atteintes de maladie mentale, de convalescents, de personnes handicapées (physiquement et mentalement), de femmes en difficulté et d'enfants (voir tableau 19 en annexe).

En ce qui a trait enfin à la perception de la variation, au cours de la dernière année (du 1<sup>er</sup> avril 1997 au 31 mars 1998), du nombre d'usagers par catégorie de personnes desservies, pour la majeure partie des catégories, soit 12 catégories sur 17, une majorité de répondants font état d'une augmentation.



## 4. Discussion et recommandations

L'information recueillie entre août et octobre 1998 auprès des banques alimentaires et des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires, en particulier à propos de l'augmentation de l'offre de services au cours des dernières décennies, nous suggère que le phénomène de l'insécurité alimentaire s'incruste et même prend de l'ampleur en Montérégie. Le portrait fait état également de l'ouverture et de l'intérêt des organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires de la Montérégie de collaborer entre eux. La plupart des organismes qui ont participé à l'enquête connaissent d'autres organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires, et plus des trois quarts de ceux qui en connaissent d'autres ont déjà établi des collaborations avec eux. De plus, près de huit organismes sur dix souhaitent maintenir ou développer des collaborations avec d'autres organismes locaux offrant des services de dépannage et d'entraide alimentaires. La grande majorité des organismes locaux se montrent également intéressés à un bottin d'information sur les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires de même qu'à un bulletin de liaison, ce qui témoigne également de leur ouverture à ce qui se fait dans le milieu.

Le portrait indique aussi que le dépannage alimentaire est prédominant et que plusieurs organismes souhaitent le développer encore davantage. La récupération de surplus d'aliments arrive en effet en tête de liste en ce qui a trait à la nature des collaborations, tant existantes que désirées, avec un peu plus de quatre organismes sur dix. En ce qui a trait aux attentes des organismes locaux en ce qui a trait à l'aide que peuvent leur apporter les banques alimentaires, le tiers d'entre eux se disent intéressés à recevoir davantage d'aliments et d'autres produits. Un travail de sensibilisation aux causes de l'insécurité alimentaire reste donc à faire considérant de plus que la moitié des organismes intéressés à d'éventuelles collaborations ne voient pas quelles formes ces dernières pourraient prendre.

Par ailleurs, différents éléments nous portent à croire en l'intérêt de nombreux organismes pour la consolidation et le développement d'actions vers la sécurité alimentaire, en particulier celles qui favorisent un meilleur accès économique et physique aux aliments, et les actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation. D'abord, différentes actions vers la sécurité alimentaire, bien que marginales, si on exclut les cuisines collectives, existent déjà en Montérégie. Au moment de l'enquête, on retrouve pour les gens en insécurité alimentaire des cours de cuisine, de la consultation budgétaire, des activités touchant les pratiques d'achat alimentaire, des groupes de surveillance des aubaines, des clubs d'achat économique, un magasin d'alimentation sans but lucratif, un magasin partage, des jardins communautaires et des jardins collectifs. D'autres actions visant l'intégration sociale et au marché du travail telles que des activités de développement personnel et social, des cours de recherche d'emploi, des activités de développement de l'employabilité de même qu'un plateau de formation en bio-alimentaire et agro-environnement sont également en place. Mises sur pied dans les dernières années, plusieurs de ces initiatives prometteuses bénéficieraient vraisemblablement d'un partage du savoir-faire et des outils d'intervention et d'évaluation ainsi que de ressources financières plus substantielles et durables.

De plus, la moitié des organismes participant à l'étude désirent proposer d'autres actions à leurs usagers actions touchant surtout les conditions essentielles à la sécurité alimentaire plutôt que de nouveaux services de dépannage alimentaire. Les trois actions les plus fréquemment mentionnées par les organismes sont les cuisines collectives et les clubs d'achat économique, pour favoriser un meilleur accès économique et physique aux aliments par un approvisionnement alternatif et des cours de cuisine. Viennent ensuite d'autres actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation telles que l'échange de recettes entre usagers, la dégustation de nouveaux mets lors de la distribution de sacs d'aliments, les feuilles volantes/ brochures d'idées économiques et nutritives, la consultation budgétaire et le travail sur les pratiques d'achat alimentaire. Parmi les services de dépannage alimentaire, ce sont les repas et collations en milieu scolaire, peu développés en Montérégie et auxquels pourrait être intégré un volet éducatif à l'intention des enfants ou de leurs parents, qui sont les services les plus fréquemment envisagés.

Au chapitre des collaborations, le regroupement pour la mise sur pied de services (ex : cuisines collectives, groupes d'achat), la formation des bénévoles et des employés de même que le partage de réflexions sur les pratiques sont souhaités par 15 à 20 % des organismes. De plus, le tiers des organismes intéressés à ce que la banque alimentaire leur offre des nouveaux services désirent obtenir du soutien au développement de services alternatifs, un autre tiers étant intéressé à de la formation, de l'information et des outils d'intervention.

En l'occurrence, considérant que :

- le dépannage alimentaire est prédominant parmi les services existants, plusieurs organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires souhaitant le développer encore davantage;
- plusieurs organismes ont de l'intérêt pour la consolidation et le développement d'actions qui favorisent un approvisionnement alternatif et qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation;
- les disponibilités alimentaires et l'intégration au marché du travail des usagers sont peu présents dans les perspectives de développement des organismes locaux, en dépit de la préoccupation à cet égard des responsables et partenaires du projet;
- la majorité des organismes sont intéressés à des collaborations avec d'autres organismes;
- la moitié des organismes intéressés à d'éventuelles collaborations ne voient toutefois pas quelles formes ces dernières pourraient prendre,

trois recommandations pour l'action dans le cadre du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie* se dégagent du portrait :

- 1) sensibiliser les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires aux causes de l'insécurité alimentaire et aux stratégies à développer pour promouvoir la sécurité alimentaire à différents niveaux d'intervention, soit l'individu, les milieux de vie (famille, école, voisinage, etc.) et l'environnement global (gouvernements, système économique, valeurs sociales, etc.);

- 2) dans une perspective d'intégration sociale<sup>20</sup>, soutenir la consolidation et le développement d'actions vers la sécurité alimentaire qui : 1) favorisent un meilleur accès économique et physique aux aliments par un approvisionnement alternatif; 2) améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation;
- 3) faire en sorte que les services de dépannage alimentaire existants tendent de plus en plus vers la prise en charge de sa propre situation par la personne et qu'ils soient mieux coordonnés entre eux et avec les services d'entraide alimentaire.

Ces trois recommandations pourraient être mises en application en concertation avec les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires. Considérant l'ouverture et l'intérêt des organismes pour des collaborations avec d'autres organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires, cela pourrait se faire par la consolidation ou la mise en place de tables de concertation locale en sécurité alimentaire, auxquelles pourraient être associés des partenaires d'autres secteurs d'activité déjà impliqués ou intéressés à le faire. D'ailleurs, ces trois recommandations interpellent non seulement les banques alimentaires et les organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaires mais bien l'ensemble des différents milieux qui ont un potentiel d'action en sécurité alimentaire tels que les CLSC, les écoles, les décideurs économiques, etc. Ces tables de concertation seraient invitées à définir localement un plan d'action pour mettre en application ces trois recommandations. Des expériences prometteuses d'action intersectorielle, telles que celle du Comité sécurité alimentaire de la Table de concertation en périnatalité de la Seigneurie de Beauharnois ou celle du Comité sur la sécurité alimentaire de Longueuil sont d'ailleurs en cours en Montérégie. La consolidation ou la mise sur pied de tables de concertation locale en sécurité alimentaire pourrait éventuellement permettre de déborder de l'action communautaire pour ouvrir sur d'autres stratégies de promotion de la santé, telles que la création d'environnements favorables (ex : développer des programmes visant à promouvoir la sécurité alimentaire à l'école) ou l'élaboration de politiques publiques pour la santé (ex : appuyer le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté proposé par le Carrefour de pastorale en monde ouvrier); donc élargir à d'autres cibles de façon à contribuer plus efficacement à la promotion de la sécurité alimentaire en Montérégie.

---

<sup>20</sup> Nous ne sommes pas en mesure de faire ici des recommandations pour l'action concernant l'intégration au marché du travail des personnes en insécurité alimentaire mais la préoccupation à cet égard demeure dans le cadre du projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*.



## Conclusion

Les résultats de la présente étude nous ont permis non seulement de décrire les ressources, les services et la clientèle du dépannage et de l'entraide alimentaires en Montérégie, mais également de cerner les perspectives de développement des organismes et leurs attentes en termes de soutien. Les trois recommandations pour l'action qui en découlent confirment dans ses objectifs le projet *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*.



# **ANNEXES**



Tableau I

Répartition des organismes qui reçoivent des aliments d'une banque alimentaire selon la proportion des aliments provenant de la banque alimentaire par quartile

ALIMENTS PROVENANT DE LA BANQUE ALIMENTAIRE	N	%
Moins de 25 %	15/56 <sup>†</sup>	26,8
De 25 % à 50 %	17/56	30,4
Plus de 50 % à 75 %	8/56	14,3
Plus de 75 %	16/56	28,6

<sup>†</sup>2/58 ne connaissaient pas cette proportion.

Tableau II

Répartition des organismes qui s'approvisionnent auprès d'une banque alimentaire par fréquence moyenne d'approvisionnement

FRÉQUENCE MOYENNE D'APPROVISIONNEMENT	N	%
1 à 5 fois/année	5/57 <sup>†</sup>	8,8
6 à 10 fois/année	1/57	1,8
1 fois/mois	3/57	5,3
2 fois/mois	8/57	14,0
1 fois/semaine	26/57	45,6
2 fois/semaine	11/57	19,3
Autre	3/57	5,3

<sup>†</sup>1/58 ne connaissait pas cette fréquence.

**Tableau III**
**Répartition des organismes qui ont établi des collaborations entre eux  
selon la nature de ces collaborations**

<b>COLLABORATION</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
Récupération de surplus alimentaires	28/68	41,2
Concertation et/ou collaboration de façon générale	27/68	39,7
Service de références concernant les usagers	23/68	33,8
Échanges de services ou d'information	15/68	22,1
Partage de ressources humaines ou matérielles	9/68	13,2
Regroupement pour la mise sur pied de services	4/68	5,9
Service de formation des bénévoles ou des employés	4/68	5,9
Partage de dépenses de fonctionnement	2/68	2,9
Partage de réflexions sur des modes de fonctionnement, des pratiques, des philosophies, des orientations, des pistes d'action	1/68	1,5
Organisation d'événements spéciaux	1/68	1,5

**Tableau IV**
**Répartition des organismes qui désirent maintenir ou établir  
des collaborations entre eux selon la nature de ces collaborations**

<b>COLLABORATION</b>	<b>N</b>	<b>%</b>
Concertation et/ou collaboration de façon générale	37/73	50,7
Récupération de surplus alimentaires	30/73	41,1
Échanges de services ou d'information	20/73	27,4
Service de références concernant les usagers	14/73	19,2
Regroupement pour la mise sur pied de services	14/73	19,2
Service de formation des bénévoles ou des employés	12/73	16,4
Partage de réflexions	12/73	16,4
Partage de ressources humaines ou matérielles	9/73	12,3
Organisation d'événements spéciaux	5/73	6,8
Partage de dépenses de fonctionnement	2/73	2,7

Tableau V

**Répartition des organismes qui offrent des services  
de dépannage alimentaire par type de service**

SERVICES	N	%
Sacs d'aliments	74/103	71,8
Popote roulante	30/103	29,1
Bons de nourriture	15/103	14,6
Restaurant populaire	4/103	3,9
Repas ou collation en milieu scolaire	4/103	3,9
Repas ou collation en camp d'été	3/103	2,9
Soupe populaire	2/103	1,9

Tableau VI

**Répartition des organismes pour lesquels différents types de service de  
dépannage et d'entraide alimentaires constituent le principal service**

SERVICE	N	%
Sacs d'aliments	48/103	46,5
Popote roulante	16/103	15,5
Cuisines collectives	7/103	11,7
Bons de nourriture	4/103	3,9
Repas et collations en milieu scolaire	2/103	1,9
Repas et collations en camp d'été	1/103	1,0
Soupe populaire	1/103	1,0
Restaurant populaire	1/103	1,0
Autres	1/103	1,0

**Tableau VII**

**Actions déployées en Montérégie  
par type de condition de la sécurité alimentaire**

DISPONIBILITÉS SATISFAISANTES	ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE : APPROVISIONNEMENT ALTERNATIF	ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE : INTÉGRATION SOCIALE ET AU MARCHÉ DU TRAVAIL	INFORMATION ET HABILITÉS SUFFISANTES
jardins communautaires	cuisines collectives	développement personnel et social	cours de cuisine
jardins collectifs	clubs d'achat économique,	développement de l'employabilité	consultation budgétaire
	magasins sans but lucratif	formation à l'emploi	groupes de surveillance des aubaines
	magasins partage	cours de recherche d'emploi	activités d'échanges de recettes

**Tableau VIII**

**Répartition des organismes qui proposent des actions  
pour améliorer les disponibilités alimentaires par type d'action**

ACTIONS	N	%
Jardins communautaires	8/103	7,8
Jardins collectifs	2/103	1,9

Tableau IX

**Répartition des organismes qui proposent des actions  
pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments  
par un approvisionnement alimentaire alternatif par type d'action**

ACTIONS	N	%
Cuisines collectives	31/103	30,1
Clubs d'achat économique	2/103	1,9
Épiceries coopératives/magasins communautaires	1/103	1,0
Magasins partage	1/103	1,0

Tableau X

**Répartition des organismes qui proposent des actions  
pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments  
par l'intégration sociale et au marché du travail par type d'action**

ACTIONS	N	%
Développement personnel et social	8/103	7,8
Cours de recherche d'emploi	3/103	2,9
Développement de l'employabilité	2/103	1,9
Formation en bio-alimentaire ou agro-environnement	2/103	1,9

Tableau XI

**Répartition des organismes qui proposent des actions  
pour améliorer les connaissances et les habiletés  
en alimentation par type d'action**

ACTIONS	N	%
Cours de cuisine	11/103	10,7
Consultation budgétaire	10/103	9,7
Pratiques d'achat alimentaire	3/103	2,9
Groupes de surveillance des aubaines	2/103	1,9
Feuilles volantes/brochures de recettes économiques et nutritives	2/103	1,9
Échange de recettes	1/103	1,0

**Tableau XII**

**Répartition des organismes qui offrent différents services de dépannage et d'entraide alimentaires par type de service selon la décennie de mise en opération du service**

SERVICE	≤1969		1970-1979		1980-1989		1990-1997	
	Sacs d'aliments	7	9,8	11	15,4	21	29,5	32
Bons de nourriture	31	20,1	3	20,1	5	33,5	4	26,8
Popotes roulantes	1	3,6	5	17,9	12	42,9	10	35,8
Soupes populaires	—	—	1	50,0	1	50,0	—	—
Repas et collations en milieu scolaire	—	—	—	—	—	—	4	100,0
Cuisines collectives	—	—	1	3,3	2	6,6	27	90,1
Clubs d'achat économique	—	—	—	—	—	—	1	100,0
Magasins partage	—	—	—	—	—	—	1	100,0

Tableau XIII

**Répartition des organismes qui envisagent d'autres services  
par type de service de dépannage et d'entraide alimentaires**

SERVICE/ ACTION ENVISAGÉS	N	%
• <b>Actions pour améliorer les disponibilités alimentaires</b>		
Jardins collectifs	1/51	2,0
Jardins communautaires	1/51	2,0
• <b>Actions pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments par un approvisionnement alimentaire alternatif</b>		
Cuisines collectives	13/51	25,5
Clubs d'achat économique	11/51	21,5
Magasins partage	3/51	5,9
• <b>Actions pour améliorer l'accès économique et physique aux aliments par l'intégration sociale et au marché du travail</b>		
Développement de l'employabilité	2/51	3,9
• <b>Actions qui améliorent les connaissances et les habiletés en alimentation</b>		
Cours de cuisine	10/51	19,6
Échange de recettes entre usagers	6/51	11,8
Dégustation de nouveaux mets lors de la distribution de sacs d'aliments	5/51	9,8
Feuille volante/brochures d'idées de recettes économiques et nutritives	5/51	9,8
Administration du budget familial	4/51	7,8
Pratiques d'achat alimentaire	4/51	7,8
• <b>Services de dépannage alimentaire</b>		
Repas en milieu scolaire	4/51	7,8
Sacs d'aliments	2/51	3,9
Soupes populaires	1/51	2,0

**Tableau XIV**

**Répartition des organismes par source de référence  
des usagers à l'organisme**

SOURCE	N	%
Bouche à oreille	60/101 †	59,4
CLSC	16/101	15,8
Presbytère	7/101	6,9
Publicité	7/101	6,9
Organismes communautaires	5/101	5,0
CPEJ (anciennement CSS)	1/101	1,0
Hôpitaux	1/101	1,0
Municipalités	1/101	1,0
Parents et/ou amis	1/101	1,0
Professionnels de la santé	1/101	1,0
Autres	1/101	1,0

† 2 organismes sur 73 n'ont pas fourni de réponse à cette question.

**Tableau XV**

**Répartition des organismes demandant  
une contribution monétaire de l'utilisateur  
par type de service de dépannage et d'entraide alimentaires**

SERVICE	N	%
Popotes roulantes	22/61	36,1
Sacs d'aliments	17/61	27,9
Cuisines collectives	16/61	26,2
Restaurants populaires	3/61	4,9
Repas et collations en camp d'été	1/61	1,6
Repas et collations en milieu scolaire	1/61	1,6
Magasins partage	1/61	1,6

Tableau XVI

**Répartition des organismes pour lesquels  
aucune participation minimale n'est exigée par raison invoquée**

RAISON	N	%
Participation sur une base volontaire	23/71 <sup>†</sup>	32,4
Pas dans la philosophie/mentalité de l'OCL	20/71	28,2
Ne s'applique pas pour les personnes desservies	20/71	28,2
Manque d'intérêt des personnes desservies	5/71	7,0
Autres	3/71	4,2

<sup>†</sup> 2 organismes sur 73 n'ont pas fourni de réponse à cette question.

Tableau XVII

**Répartition des organismes qui perçoivent ou non  
une augmentation du nombre de personnes différentes desservies  
par le principal service de dépannage ou d'entraide alimentaires  
depuis cinq ans pour chaque type de service**

PRINCIPAL SERVICE	VARIATION			
	Augmentation		Pas d'augmentation	
	N	%	N	%
Sacs d'aliments <sup>†</sup>	35/ 41	85,4	5/41	12,2
Popotes roulantes	8/14	57,1	6/14	42,9
Cuisines collectives	5/6	83,3	1/6	16,7
Bons de nourriture	3/3	100	—	—
Repas et collations en milieu scolaire	1/1	100	—	—
Repas et collations en camp d'été	1/1	100	—	—
Soupe populaire	1/1	100	—	—

<sup>†</sup> 1 organisme sur 41 (2,4 %) note une diminution du nombre de personnes différentes desservies par le principal service de dépannage.

**Tableau XVIII**

**Répartition des organismes qui desservent  
à travers leurs services de dépannage ou d'entraide alimentaire  
des personnes de chaque classe d'âge**

Classe d'âge	L'organisme les dessert		L'organisme ne les dessert pas		L'organisme ne sait pas s'il les dessert	
	N	%	N	%	N	%
0-4 ans	55/103	53,4	18/103	17,5	30/103	29,1
5-12 ans	56/103	54,4	17/103	16,5	30/103	29,1
13-17 ans	51/103	49,5	21/103	20,4	31/103	30,1
18-30 ans	73/103	70,9	12/103	11,7	18/103	17,5
31-45 ans	72/103	69,9	11/103	10,7	20/103	19,4
46-60 ans	70/103	68,0	11/103	10,7	22/103	21,4
61 ans et +	67/103	65,0	15/103	14,6	21/103	20,4

Tableau XIX

**Répartition des organismes qui desservent  
différentes catégories de personnes et qui perçoivent  
ou non en 1997-1998 une augmentation du nombre  
de personnes desservies pour chacune des catégories de personnes**

CATÉGORIE DE PERSONNES	VARIATION					
	Organismes		Augmentation		Pas d'augmentation	
	N	%	N	%	N	%
Personnes/familles démunies, en général	78/103	75,7	46/74 <sup>†, ††</sup>	62,2	26/74	35,1
Familles monoparentales	49/103	47,6	27/48 <sup>†</sup>	56,2	19/48	39,6
Personnes âgées (65 ans et plus)	48/103	46,6	25/47 <sup>†</sup>	53,2	22/47	46,8
Personnes vivant seules	30/103	29,1	15/29 <sup>†</sup>	51,7	13/29	44,8
Jeunes adultes (18 à 30 ans)	19/103	18,4	17/19	89,5	2/19	10,5
Personnes atteintes de maladie mentale	16/103	15,5	12/16	75,0	4/16	25,0
Convalescents	16/103	15,5	8/16	50,0	8/16	50,0
Personnes handicapées (physiquement/mentalement)	14/103	13,6	6/14	42,9	8/14	57,1
Femmes en difficulté	11/103	10,7	7/11	63,6	4/11	36,4
Enfants (moins de 18 ans)	11/103	10,7	8/10	80,0	2/10	20,0
Toxicomanes	9/103	8,7	5/9 <sup>†</sup>	55,6	3/9	33,3
Nouveaux arrivants, réfugiés, immigrants	7/103	6,8	5/7	71,4	2/7	28,6
Jeunes en difficulté (moins de 18 ans)	4/103	3,9	4/4	100,0	—	—
Ex-détenus	2/103	1,9	2/2	100,0	—	—
Personnes sans domicile	2/103	1,9	1/2	50,0	1/2	50,0
Étudiants	1/103	1,0	—	—	1/1	100,0
Autres	5/103	4,9	1/5	20,0	4/5	80,0

<sup>†</sup> Certains organismes ont refusé de répondre (†) ou ignorent la réponse (††).



- a) À la suite de l'*Enquête générale sociale et de santé* de 1998, et de l'*Enquête sociale et de santé des jeunes en milieu scolaire* de 1999 de Santé Québec, des indications sur l'insécurité alimentaire des ménages québécois devraient être rendues disponibles au printemps ou à l'automne 2000.
- b) La première banque alimentaire ouvre ses portes à Edmonton en 1981. Trois ans plus tard, c'est au tour de Moisson Montréal, puis de Moisson Québec en 1986. Six grandes banques alimentaires sont en opération au Québec en 1992; en mai 1996, il en existe onze. La même année, trois nouvelles banques viennent « se greffer à un réseau qui couvre la quasi totalité du Québec hormis les régions périphériques » (Rouffignat dans Delisle et Hamelin, 1997 : 26). Seulement en Montérégie, trois banques alimentaires sont actuellement en opération. En ce qui a trait aux organismes approvisionnés par les banques alimentaires et qui fournissent de l'aide directe, en 1992 on parle de 400 à 500 organismes (Dufour, 1992) ; en 1995, on en dénombre 900 (Rouffignat dans Delisle et Hamelin, 1997). C'est sans compter les organismes qui offrent des services de dépannage alimentaire sans avoir recours aux banques alimentaires et sans tenir compte également des gens en insécurité alimentaire qui n'ont pas recours aux services de dépannage alimentaire. Une étude réalisée en 1990 par l'*Edmonton Food Policy Council* révèle en effet qu'environ 20% des gens dans le besoin n'ont recours à aucune aide, ni des parents et amis, ni des organismes de dépannage (Olson, 1992).
- c) Trois ordres de risques ont été considérés dans l'étude sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire d'Hamelin, Beaudry et Habicht : 1) les éléments liés aux aspects physiques et sociaux de la vie des ménages (difficultés propres à la monoparentalité; grossesses/naissances; maternité célibataire; plus de trois enfants; adolescents/ post-adolescents à la maison; handicaps/invalidité; statut d'immigrant; enfance perturbée d'un des parents), le **type de ménage** et le **niveau de revenu**; 2) les **éléments liés au contexte externe** (milieu de vie urbain ; logement loué; décisions gouvernementales défavorables; coût de la vie; coût des aliments; problèmes reliés au logement et au transport) et **au contexte interne** (morosité ; isolement et souffrance; manque de soutien familial; conflits intrafamiliaux; faible niveau d'instruction ; insuffisance chronique d'argent; spirale de l'endettement; imprévus fréquents; marge budgétaire étroite; présence d'autres obstacles à l'équilibre budgétaire tels qu'incitation à la consommation, dépenses non rationnelles, difficulté de mettre de l'argent de côté, coût des billets de loterie, absence de liquidités, pension alimentaire irrégulière ou non versée, priorités budgétaires concurrentielles, réserves alimentaires basses ou inexistantes, surconsommation et mauvaise gestion; habitude de l'alcool, de la drogue ou du jeu); 3) les **éléments déstabilisants relatifs aux aspects physiques et psychosociaux** (séparation; maladie; dépression) et **aux moyens d'existence** (perte d'emploi; événement entraînant une chute de revenu tel qu'accident de travail, faillite, incarcération, ensemble de conjonctures négatives) (Hamelin, Beaudry et Habicht, 1998).
- d) Selon l'étude sur la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire d'Hamelin, Beaudry et Habicht, la capacité de faire face aux risques consiste en trois grands ensembles: 1) des ressources constituant le **capital financier** (épargne; propriété payée; jardin potager; réserves alimentaires au congélateur ou dans le garde-manger), le **capital humain** (accès à un large éventail de ressources, notamment l'instruction; capital santé/énergie; capital expérience; habiletés et tendance à l'autosuffisance) et des ressources témoignant d'un **capital réseau** (faire partie d'un groupe; bénéficiaire du soutien familial; recevoir des dons); 2) des **attitudes et comportements** favorables (appliquer les principes d'éducation en nutrition ; s'impliquer dans la communauté; avoir le sens de l'initiative; bénéficiaire d'occasions d'apprentissage et d'ouverture; aimer manger et faire la cuisine; vivre l'entente dans le couple; avoir l'esprit de famille), des **pratiques propices de gestion des avoirs** (comparer les prix et les produits; créer sa sécurité; déposer la paye; gérer rigoureusement; ne pas contracter d'emprunts sur gages; payer pour quelque chose d'utile ou s'abstenir; prévenir le manque d'aux aliments; accorder la priorité à l'alimentation; refuser d'acheter à crédit; réutiliser et recycler; utiliser les ressources de façon optimale; vivre en fonction de ses moyens) et de **gestion des aliments** (prévoir trois bons repas par jour; observer une alimentation rationnelle; disposer d'un garde-manger de base; consacrer le temps nécessaire; contrôler l'utilisation des aliments; cuisiner à partir d'ingrédients de base; développer une certaine « efficacité alimentaire »; partager équitablement les aliments; planifier achats/repas/portions); 3) le **recours à l'aide alimentaire** dans la communauté (Hamelin, Beaudry et Habicht, 1998).



## Bibliographie

Alliance communautaire pour la formation et le développement : *Parcours pour atteindre la sécurité alimentaire*, Longueuil : Alliance communautaire pour la formation et le développement, 1997, 2 p.

Beaudin, F. : *Étude des besoins des populations usagères de l'aide alimentaire*. Sherbrooke : Moisson Estrie, 1996, 46 p.

Bertrand, L. et M. Dupont : *Projet régional de développement de la sécurité alimentaire dans le région de Montréal-Centre. Évaluation*. Montréal : Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, novembre 1997, 42 p. + annexe.

Bertrand, L. : *La sécurité alimentaire : ce qu'on sait de ses liens avec la santé*. Dans : Delisle, H. et A.-M. Hamelin, éd. : *L'action communautaire et les politiques pour la sécurité alimentaire : une question sociale et de santé*. Montréal : ACFAS, Cahiers scientifiques #91, 1997 : 5-21.

Campbell, C.C., Katamay, S., et C. Connolly : *The role of nutrition professionals in the hunger debate*, J. Can. Diet. Assoc., 1988 : 49 : 230-235.

Conseil canadien de développement social : *Les banques alimentaires se donnent trois ans pour fermer*. Développement social en perspectives. Printemps 1990 ; 7(3) : 4.

Conseil canadien de développement social : *La pauvreté dans les régions métropolitaines du Québec*. Rapport préliminaire de recherche. Ottawa : Conseil canadien de développement social, juin 1999, 13 p. + annexes.

Côté, N., Côté E., Leduc L. et S. Racine : *La sécurité alimentaire : étude des besoins; guide de réflexion à l'intention des organismes offrant des services d'aide alimentaire. Consultation réalisée auprès d'usagers utilisant les services de colis de nourriture offerts dans la région de Québec*. Québec, Table d'interaction sur la faim de Québec, 1996, 24 p.

Delisle, H. : *La sécurité alimentaire : notion et enjeux*. Dans : Delisle, H. et A.-M. Hamelin, éd. : *L'action communautaire et les politiques pour la sécurité alimentaire : une question sociale et de santé*. Montréal : ACFAS, Cahiers scientifiques #91, 1997 : 1-4.

Delisle, H. : *Évaluation quantitative et qualitative de la sécurité alimentaire des ménages*. Cahiers Agricultures, 1995; 4 : 91-100.

Dufour, R. : *Au-delà du dépannage alimentaire*. Document de travail pour le colloque organisé par le Comité Québec de la Journée mondiale de l'alimentation, Québec, 1992, 20 p.

Fédération des Moissons du Québec : *Rapport sur le développement d'un partenariat au plan provincial sur la problématique concernant le dépannage alimentaire. Le dépannage alimentaire : programme nutritionnel, supplément du revenu ou action communautaire?* Québec : Fédération des moissons du Québec, 1994, 35 p.

Gouvernement du Québec : *La politique de la santé et du bien-être*. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications, 1992, 192.

Gouvernement du Québec : *La pauvreté au Québec : bref historique et situation actuelle (1973-1994)*. Québec : Ministère de la solidarité sociale, Direction des communications, novembre 1996, 17 p. + annexes.

Gouvernement du Québec : *Indicateurs sociosanitaires : Le Québec et ses régions*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, 1997a, 218 p.

Gouvernement du Québec : *Priorités nationales de santé publique 1997-2002*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 1997b, 103 p.

Hamelin, A.-M., Beaudry, M. ET J.-P. Habicht : *La vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire*. Revue canadienne d'études du développement, 1998; volume XIX, numéro spécial : 277-304.

Houde Nadeau, M. et B. Cotnoir : *Problèmes nutritionnels et performance scolaire en milieux défavorisés*. Montréal : Conseil scolaire de l'île de Montréal, 1992, 55p.

Lévesque, L. : *Rapport de visites aux organismes 1992*. Montréal : Moisson Montréal, 1992, 45 p.

Oderkirk, J. : *Les banques alimentaires*. Tendances sociales canadiennes. Statistiques Canada, Printemps 1992; 24 : 6-14.

Olson, K.W : *Community food needs assessment - a community approach*. Final Report. Edmonton : Edmonton Food Policy Council, 1992, 64 p.

Ordre professionnel des diététistes du Québec : *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire*. Document élaboré par les membres du Comité ad hoc sur la sécurité alimentaire sous la direction de Jocelyne Leduc Gauvin, Montréal : Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996, 36 p.

Organisation mondiale de la santé, Santé et Bien-être social Canada, Association canadienne de santé publique : *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, 1986.

Rouffignat, J., Racine, S. et É. Côté : *Appauvrissement, aide alimentaire et organismes communautaires : de la compréhension à l'action*. Rapport de recherche. Québec : Table d'interaction sur la faim de Québec, Moisson Québec et Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval, 1996, 265 p. + annexe.

Rouffignat, J. : *Les banques alimentaires : regrattiers du complexe agro-alimentaire ou béquilles de l'aide sociale?* Dans : Delisle, H. et A.-M. Hamelin, éd. : *L'action communautaire et les politiques pour la sécurité alimentaire : une question sociale et de santé*. Montréal : ACFAS, Cahiers scientifiques #91, 1997 : 23-46.



*Donner du poisson et enseigner à pêcher...* Voici une phrase qui en dit long sur la tâche des ressources issues de la communauté qui travaillent à combattre l'insécurité alimentaire en Montérégie. En effet, partagée entre la distribution de nourriture et l'entraide alimentaire, ces ressources offrent une multitude de services et d'activités à la population dans le besoin, dans un contexte où la demande d'aide tend à augmenter.

C'est à partir d'informations recueillies à l'automne 1998 auprès de plus d'une centaine d'organismes locaux de dépannage et d'entraide alimentaire, et des trois principales banques alimentaires qu'un premier *Portrait du dépannage et de l'entraide alimentaire en Montérégie* a pu être dressé. Quels sont les services de dépannage et les activités d'entraide alimentaire existants? Qui en sont les dispensateurs et quels types de rapports entretiennent-ils entre eux? Qui a recours à ces services et participe à ces activités? Voici quelques questions auxquelles ont bien voulu répondre les organismes rencontrés. Des questions qui feront sans doute réfléchir le lecteur intéressé.

Réalisé dans le cadre d'un projet visant à favoriser la sécurité alimentaire des montérégiens, ce portrait vient documenter les services de dépannage et les actions d'entraide alimentaire afin d'identifier les atouts à partir desquels travailler pour *Bâtir ensemble la sécurité alimentaire en Montérégie*.

**Renée Dufour**

et

**Diane Gadbois  
Lydia Rocheleau**